

Mai | 2022

Rapport sur les jeunes participants au Programme Qualification Jeunesse

Martin Goyette, Ph.D.

Directeur du partenariat EDJeP
École nationale d'administration publique

Alexandre Blanchet, Ph.D.

Laboratoire d'analyse longitudinale EDJeP
École nationale d'administration publique

Anabelle Tardif-Samson

Laboratoire d'analyse longitudinale EDJeP
École nationale d'administration publique

Christophe Gauthier-Davies

Laboratoire d'analyse longitudinale EDJeP
École nationale d'administration publique

Document préparé par

Martin Goyette, Ph. D.

Professeur titulaire

Directeur scientifique de l'Étude sur le devenir des jeunes placés

Titulaire de la Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques

à l'égard des jeunes et des populations vulnérables École nationale d'administration publique

Alexandre Blanchet, Ph. D.

Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques

à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Anabelle Tardif-Samson,

Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques

à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Christophe Gauthier-Davies,

Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques

à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

École nationale d'administration publique

Pour citer ce rapport :

Goyette, Martin, Alexandre Blanchet, Anabelle Tardif-Samson et Christophe Gauthier-Davies, 2022, «Rapport sur les jeunes participants au Programme Qualification Jeunesse», Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables.

ISBN : 978-2-89734-072-8 (PDF)

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

Bibliothèque et Archives Canada, 2022

Partenaires

EDJeP est issue de collaborations développées depuis une quinzaine d'années entre notre équipe de recherche et de nombreux partenaires locaux, provinciaux, nationaux et internationaux. Nous tenons à remercier tous nos partenaires.

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Institut de la statistique du Québec (ISQ)
- Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS)
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)
 - CIUSSS du Centre-Sud de l'île de Montréal
 - CIUSSS de la Capitale-Nationale
 - CIUSSS de l'Estrie
 - CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec
 - CIUSSS de l'Ouest-de-l'île de Montréal
 - CIUSSS de la Chaudière-Appalaches
- Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)

— CISSS de la Montérégie Est	— CISSS de la Gaspésie
— CISSS de Laval	— CISSS de Lanaudière
— CISSS du Bas-Saint-Laurent	— CISSS des Laurentides
— CISSS de l'Outaouais	— CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
— CISSS de la Côte-Nord	

Les milieux de recherche

- Le Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill (CRCF)
- La Chaire de recherche jeunesse de l'École des hautes études en Santé publique (EHESP-CJ)
- Le laboratoire CNRS Printemps de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)
- L'Observatoire Jeunes et Société (OJS)

Les organismes communautaires et de défense de droits

- La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)
- Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
- Le Réseau des Auberges du cœur du Québec (RACQ)
- Le Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi (RCJEQ)
- Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ)
- La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada (LBEC)

- En marge
- Dans la rue

Co-chercheurs

- Naïma Bentayeb** Chercheure, Centre de recherche Sherpa
- Eduardo Castillo González** Chercheur associé, École nationale d'Administration publique
- Tonino Esposito** Professeur, Université de Montréal
- Isabelle Frechon** Chargée de recherche, Laboratoire PRINTEMPS, UVSQ France
- Sonia Hélie** Chercheure, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Isabelle Lacroix** Post-doctorante, ÉNAP et Laboratoire PRINTEMPS
- Lucy Marquet** Maître de conférences, CLERSE-Lille 1, France
- Pernelle Smiths** Chercheure associée, École nationale d'Administration publique
- Nassera Touati** Professeure, École nationale d'Administration publique
- Daniel Turcotte** Professeur émérite, Université Laval
- Geneviève Turcotte** Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire
- Nico Trocmé** Professeur et directeur de l'École de travail social, Université McGill
- Éric Yergeau** Professeur, Université de Sherbrooke
- Rosita Vargas Diaz** professeure, École de travail social et de criminologie., Université de Laval; Chercheure associée CREVAJ
- Anta Niang** chercheure d'établissement CIUSSS de l'Estrie - CHUS.
- Dre Emmanuelle Trépanier** Médecin de famille, GMF-U de Verdun
- Sylvain Bourdon** Professeur titulaire, Université de Sherbrooke; Cotitulaire de la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (CRJ)
- Natasha Blanchet Cohen** Professeure associée, Université Concordia; cotitulaire de la Chaire-réseau sur la jeunesse du Québec
- Maria Eugenia Longo** Professeure, l'Institut National de la recherche scientifique (INRS), Centre Urbanisation Culture Société
- Marie Dumollard** Chercheure postdoctorale à l'INRS, chercheure associée à la CREVAJ

Collaborateurs

- Céline Bellot** Professeure titulaire, Université de Montréal
- Mark Courtney** University of Chicago
- Annie Fontaine** Professeur, Université Laval
- Sandra Franke** Human Resources and Development Canada
- Jo Ann Lévesque** Consultante en développement de la recherche, ENAP
- Patricia Loncle-Moriceau** École des hautes études en santé publique de Rennes

Marc Molgat Professeur, Université d'Ottawa

Jean-Marc Potvin Président-directeur général adjoint, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Annie Pullen Sansfaçon Professeure titulaire, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les enfants transgenres et leurs familles, Université de Montréal

Jade Bourdages-Lafleur Professeur, École de travail social, UQAM

Natasha Brunelle Professeur, directrice scientifique du programme en partenariat Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières

Amal Abdel-Baki Professeure titulaire de clinique, Faculté de médecine - Département de psychiatrie et d'addictologie, Université de Montréal

Philippe-Benoît Côté Professeur, Département de sexologie, UQAM

Tracie Barnett Chercheure, Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Institut Armand Frappier

Nicolas Sallée Professeur agrégé, Directeur scientifique du Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS)

Organismes subventionnaires

Cette recherche est financée par le *Conseil de recherches en sciences humaines* (CRSH) et par la *Fondation canadienne pour l'innovation* (FCI), que nous tenons à remercier. Par ailleurs les fonds de la Chaire réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (Fonds de recherche sur la société et culture Québec, 2018-24) sont mobilisés pour élargir les dimensions d'analyse.

Autorisations éthiques

Le projet a obtenu l'autorisation du comité d'éthique de la recherche de l'Institut universitaire jeunes en difficulté du CIUSSS centre sud de l'île de Montréal (MP-CJMIU- 16-02) en juillet 2016. De plus, chacun des 16 établissements régionaux de santé et de services sociaux responsables de la protection de la jeunesse au Québec a autorisé la collecte de données dans son établissement et l'accès aux dossiers médicaux (trajectoires de protection de la jeunesse). Enfin, le formulaire de consentement à la recherche signé par les jeunes interrogés lors des vagues de collecte de données de l'EDJeP a autorisé l'équipe de recherche à accéder et à croiser les données administratives entre elles et avec les données du questionnaire.

EDJeP en quelques mots

L'étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) a été développée par la *Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ)* et ses partenaires dans le but de combler un manque de connaissances sur la préparation à la vie autonome des jeunes placés et la période de l'après-placement, période ayant fait l'objet de très peu d'attention au Québec. Dans un contexte où les sociétés occidentales connaissent toutes un allongement de la jeunesse et un report du passage à la vie adulte, EDJeP s'intéresse aux conditions de vie et de passage à l'autonomie des jeunes de 17 à 21 ans ayant été placés et qui font face à l'injonction paradoxale d'autonomie à la majorité. EDJeP constitue la première étude québécoise longitudinale et représentative sur cette thématique.

Une étude longitudinale en trois temps. Sur une population cible de 2573 jeunes, un échantillon représentatif de 1136 jeunes Québécois en situation de placement a été rencontré lors de la première vague d'entrevues (taux de réponse de 67,3% parmi les quelque 1600 jeunes de qui nous avons reçu les coordonnées) pour compléter un questionnaire détaillé abordant leurs situations et expériences dans leurs diverses sphères de vie. Ces jeunes, qui avaient environ 17 ans au moment de la première vague, ont été rencontrés de nouveau en 2019 (844 jeunes ont été rencontrés à ce jour), puis encore une fois en 2020 afin de suivre l'évolution de leur cheminement vers l'autonomie.

Un large éventail de sources de données. Les données issues de ces questionnaires sont aussi croisées avec les données issues du projet intégration jeunesse (PIJ) de 2573 jeunes, dont ceux ayant répondu à EDJeP, satisfaisant aux critères pour faire partie de l'étude. Les données comprennent des informations sur les dossiers administratifs des jeunes en protection de la jeunesse (PIJ) et nous fournissent donc des indications précises sur leurs trajectoires de services et de placement. Nous avons également l'autorisation de la Commission d'accès à l'information (CAI 1019077) quant à l'accès aux données administratives permettant de retracer la trajectoire d'utilisation de services du MESRS (éducation), du MTESSS (aide de derniers recours), de la RAMQ (services sociaux et de santé)*, ainsi que d'autres données populationnelles afin d'obtenir une compréhension claire des enjeux de transition pour les jeunes placés et veiller à l'amélioration des pratiques et politiques. Le croisement de ces dimensions a pour but de contribuer à la bonification ainsi qu'à la modification de l'offre de services aux jeunes qui quittent un placement de même qu'en ce qui a trait aux politiques sociales qui les entourent.

Une comparaison nationale et internationale. En complément du suivi longitudinal, EDJeP a été conçue de manière à permettre des analyses comparatives avec deux autres études importantes. D'abord, une comparaison avec *l'Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec (ELDEQ)* nous permettra d'analyser les trajectoires de jeunes Québécois issus de la population générale et de les comparer aux trajectoires des jeunes sortis de placement. Ces comparaisons permettront de mieux comprendre les défis auxquels font face les jeunes sortant d'un placement. Aussi, d'importants arrimages avec l'équipe menant *l'Étude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement (ELAP)* en France permettront une comparaison internationale qui élargira encore davantage les connaissances produites par l'étude.

En collaboration avec les jeunes. EDJeP est menée en étroite collaboration avec les membres du Comité Jeunes EDJeP. Le comité est composé de douze jeunes de 18 à 35 ans qui ont tous connu une expérience de placement et qui ont le souhait, en s'investissant dans le projet EDJeP, d'améliorer les services offerts aux jeunes qui quitteront à leur tour les centres jeunesse et qui commenceront leur parcours vers l'autonomie. Le comité des jeunes a un rôle de conseiller auprès des chercheurs et des différents comités et partenaires de la recherche. Son mandat est de veiller à ce que la participation des jeunes soit significative et basée sur leurs droits à chaque phase de la recherche, de la planification à l'exécution des projets EDJeP.

*. Pour chacune de ces sources de données, un échantillon aléatoire équivalent de jeunes non participants à EDJeP sera constitué afin de qualifier les ressemblances et les différences dans les trajectoires de services entre les jeunes EDJeP et les jeunes en population générale.

Introduction

Le rapport de la Commission Laurent déposé le 3 avril 2021 a mis de l'avant de nombreuses recommandations visant à mieux «accompagner les jeunes dans la transition à la vie adulte». Ce rapport permettra de contribuer aux réflexions actuelles sur la mise en place «d'un programme complet et multidimensionnel qui vise la mise en place de services post-placement jusqu'à 25 ans» en analysant le programme Qualification des jeunes (PQJ), une intervention phare développée au Québec. Notre rapport cherche à déterminer, d'une part, si les jeunes qui y participent sont bel et bien ceux qui étaient à l'origine ciblés par le programme et d'autre part, si le programme semble contribuer à l'atteinte de ses cibles. Les données utilisées proviennent de l'Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) et du Programme Intégration Jeunesse (PIJ). Elles ont été pondérées selon le statut PQJ, le genre et le lieu de placement.

Dans la plupart des pays occidentaux, diverses interventions et programmes ont été implantés pour répondre aux besoins importants des jeunes qui ont connu un placement dans leur transition à la vie adulte. Ces programmes ont divers objectifs, comme par exemple le développement d'habiletés fonctionnelles, le développement du pouvoir d'agir, la poursuite des études et le soutien à l'employabilité. Au Québec, le programme Qualification des jeunes a été implanté en 2006 dans 4 régions au Québec, puis à la suite d'une évaluation de ce programme pilote, graduellement implanté dans toutes les régions du Québec (Goyette et Turcotte 2004, Goyette et al., 2007; Goyette, 2007; Goyette et al., 2008).

Le PQJ cherche à combler les lacunes dans la préparation à la vie adulte des jeunes qui quittent un placement en milieu substitut en mettant en place un accompagnement intensif qui se poursuit au-delà de la majorité (jusqu'à 19 ans) auprès des jeunes les plus en difficulté pris en charge par les services étatiques. Les intervenants dans le cadre de ce programme sont affectés à temps plein à l'accompagnement d'une cohorte de 10 jeunes. Tout leur temps est dédié à la réalisation des objectifs du programme à savoir la préparation au passage à la vie autonome et la qualification des jeunes recrutés. Il s'agit donc de ressources complémentaires à celles déjà investies auprès de ces jeunes dans le cadre de l'intervention sociale «régulière» de la protection de la jeunesse. Le but principal du PQJ est de participer à la prévention de

TABLEAU 1 – Critères d’admissibilité au Programme Qualification Jeunesse

-
- Avoir un dossier ouvert en centre jeunesse
 - Être âgé de plus ou moins 16 ans au moment de faire la référence au programme
 - S’inscrire sur une base volontaire
 - Avoir connu de longues périodes de placement
 - N’avoir aucune possibilité de réintégrer le milieu familial (ou une possibilité très réduite)
 - Ne pas avoir de projet précis par rapport à la scolarisation ou à une formation professionnelle
 - Disposer d’un réseau social précaire
 - Manifester de l’insécurité et une faible estime de soi
 - Éprouver des difficultés à attendre la gratification, à respecter les consignes et à s’imposer des limites
 - Présenter un pronostic sombre pour l’intégration sociale à la majorité
-

marginalisation des jeunes lorsqu’ils atteignent leur majorité après un placement prolongé.

Les trois objectifs poursuivis par le PQJ sont :

- Développer les réseaux de soutien et d’aide des jeunes bénéficiant des services de protection, par la création et la consolidation des liens avec des personnes significatives dans diverses sphères de la vie ;
- Préparer et encadrer le passage à la vie autonome des jeunes participant au programme en les amenant à développer des compétences dans différents domaines de la vie quotidienne comme à renforcer les compétences existantes ;
- Intégrer 75% des jeunes dans le marché de l’emploi ou dans une formation qualifiante en développant en eux des habiletés et en mettant à profit leurs aptitudes pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Les jeunes visés par le programme doivent généralement être âgés de 16 ans et avoir connu au cours de leur vie une trajectoire de placements multiples. Leur possibilité de réintégrer le milieu familial est inexistante ou très réduite ; ils n’ont pas formulé de projet précis par rapport à leur scolarisation ou par rapport à une quelconque formation professionnelle et ils manifestent de l’insécurité, ont une faible estime de soi, un réseau social faible ou peu soutenant, éprouvent des difficultés à attendre la gratification, à respecter les consignes et à se mettre des limites et plus généralement à s’engager et faire confiance. Leur devenir adulte suscite beaucoup d’inquiétude chez les professionnels et/ou leurs proches. Les critères d’admissibilité au programme sont présentés au tableau 1.

Dans une approche personnalisée, les activités organisées (individuelles et de groupe) visent à amener le jeune à améliorer sa compréhension du monde adulte, ainsi qu'à augmenter sa confiance en ses compétences et en ses aptitudes. Bien que le PQJ dispose d'un budget récurrent, les parties prenantes ne disposent d'aucune évaluation depuis la fin du projet pilote en 2005 (Goyette et al., 2007 ; 2006 ; INESSS, 2018 ; Bussi eres et al., 2015). Pourtant, le PQJ est inscrit dans plusieurs mesures gouvernementales, comme le plan d'action interminist eriel en itin erance 2015-2020. Aussi, il en va de m eme pour le Plan de cheminement vers l'autonomie, un outil au c oeur de la pratique des  educateurs du PQJ. Enfin, le d evveloppement et l' evaluation du PQJ font partie des premi eres « recommandations » de la Commission Sp eciale sur le Droit des Enfants et la Protection de la Jeunesse (CSDEPJ)  a titre de composante d'un programme plus complet visant le soutien des jeunes de la DPJ jusqu' a 25 ans.

Ce rapport utilisera deux importantes sources de donn ees de haute qualit e. D'abord, les donn ees PIJ sont des donn ees administratives de la DPJ qui donnent l'information sur les jeunes plac es. Elles concernent entre autres les motifs de placement, les lieux de placement, les services re us par les jeunes, etc. Nous avons les donn ees PIJ d'un  echantillon de 9 984 jeunes repr esentatif des jeunes plac es depuis 1985. Nous les appellerons la cohorte historique.

Nous aurons  egalement recours aux donn ees issues de l' Etude sur le devenir des jeunes plac es (EDJeP). En 2017, 2 573 jeunes plac es par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) avaient entre 16 et 18 ans (cohorte actuelle). Parmi ceux-ci, 1 136 jeunes ont pris part  a EDJeP en acceptant de r epondre  a un questionnaire quantitatif portant sur leurs conditions actuelles et sur leur devenir. Nous avons donc les donn ees PIJ concernant 2 573 jeunes plac es d'environ 17 ans en 2017, combin ees aux donn ees d'EDJeP pour ceux qui ont particip e  a la recherche longitudinale par questionnaire.

Nos analyses seront donc bas ees sur deux cohortes diff erentes. En premier lieu, nous utiliserons la cohorte historique pour pr esenter certaines diff erences historiques dans les caract eristiques de placement entre les jeunes qui ont particip e au PQJ et qui sont n es depuis 1985, et ceux qui n'y ont pas particip e. Nous mettrons l'accent sur la r epartition g eographique des jeunes participants au PQJ ainsi que sur leur trajectoire de placement.

En deuxi eme lieu, nous utiliserons la cohorte actuelle afin de dresser un portrait plus d etaill e des diff erences actuelles entre les jeunes PQJ et les jeunes non-PQJ. Nous discuterons

spécialement de leur trajectoire, de leur occupation et de leur santé mentale (seulement les jeunes qui ont participé à EDJeP), ainsi que de leur trajectoire de placement (tous les jeunes).

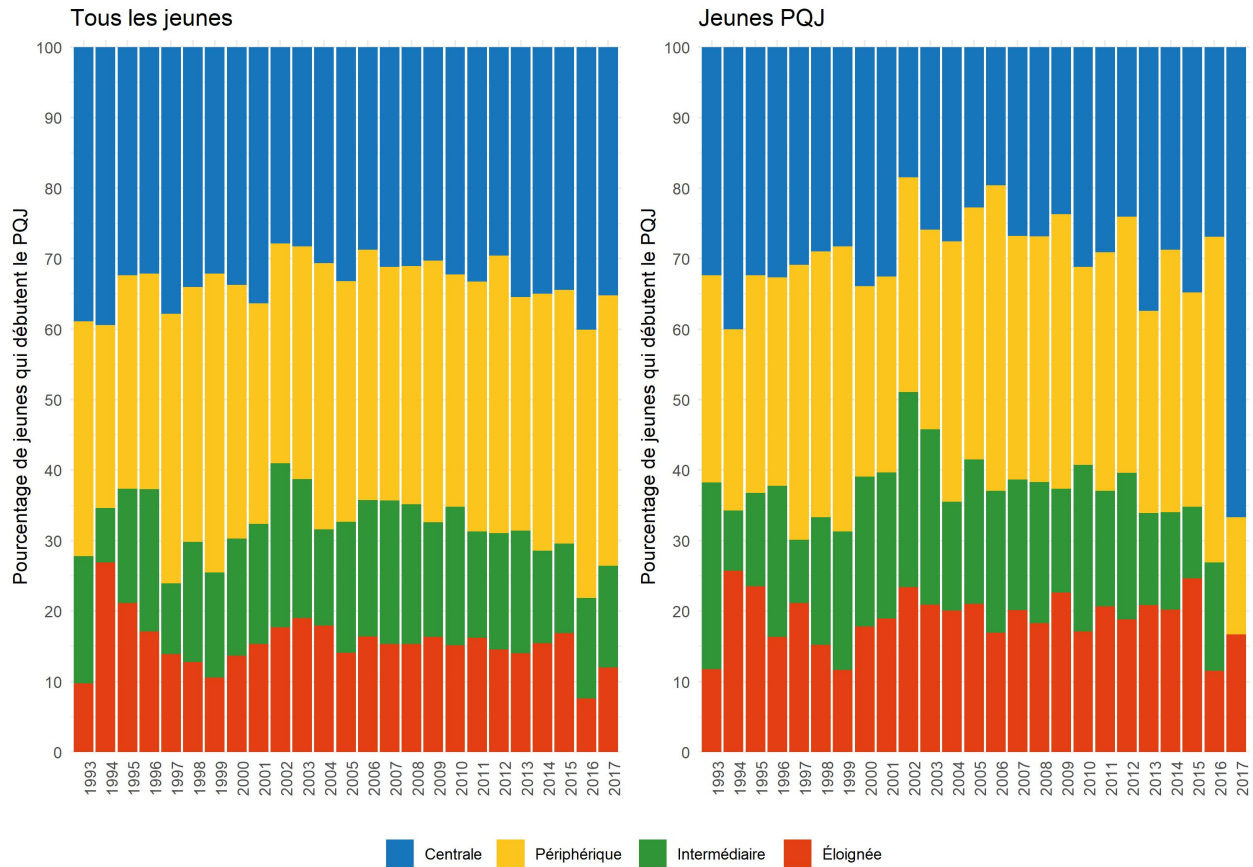
Par rapport à la trajectoire de placement, nous verrons que les jeunes PQJ sont plus nombreux à avoir été placés pour la première fois alors qu'ils n'avaient pas atteint l'âge de 13 ans que les jeunes non-PQJ. Ils sont plus nombreux à avoir été placés pour négligence (ou risque de) et moins nombreux à avoir été placés pour trouble de comportement. En prenant en compte l'âge de premier placement, nous voyons également que les jeunes PQJ ont connu une plus grande instabilité de placement et que la différence est particulièrement marquée chez les jeunes ayant été placés en bas âge. Les jeunes PQJ sont également plus nombreux à avoir dû quitter un lieu où ils auraient souhaité rester, à avoir fugué et à avoir dû dormir dans la rue. Par rapport aux non-PQJ, les jeunes PQJ sont plus nombreux à avoir terminé leur placement en centre de réadaptation et moins nombreux à être placés en famille d'accueil.

En ce qui concerne l'occupation, nous verrons qu'une plus grande partie des jeunes PQJ sont sans occupation et qu'ils sont moins nombreux sur les bancs d'école. Ils ont généralement vécu plus de changements d'école, ils aspirent moins à aller à l'université et ont plus souvent doublé au moins une année. À l'aide de quatre indicateurs, nous verrons qu'ils sont moins intégrés à leur milieu scolaire. Concernant leur santé mentale, nous verrons qu'ils sont significativement plus nombreux à avoir rapporté un trouble de santé mentale durant leur scolarité ou durant l'année précédant le questionnaire.

Cohorte historique

De 2002 à 2006, le programme PQJ n'était présent que dans quatre régions : en Abitibi-Témiscamingue, en Outaouais, aux centres Batshaw (Montréal anglophone), et à Laval. Depuis, le programme s'est étendu à l'ensemble des « centres jeunesse » de la province. Les régions du Québec ont été regroupées selon un indicateur géographique. Les quatre zones géographiques qui seront considérées sont les suivantes : zone centrale, zone périphérique, zone intermédiaire et zone éloignée. Les régions de Capitale-Nationale et Montréal, ainsi que les centres Batshaw sont considérés comme région centrale. Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, Laval et la Montérégie sont en zone périphérique alors que Centre-du-Québec, la Mauricie,

FIGURE 1 – Évolution de la proportion de PQJ dans chaque zone géographique selon l'année du premier placement



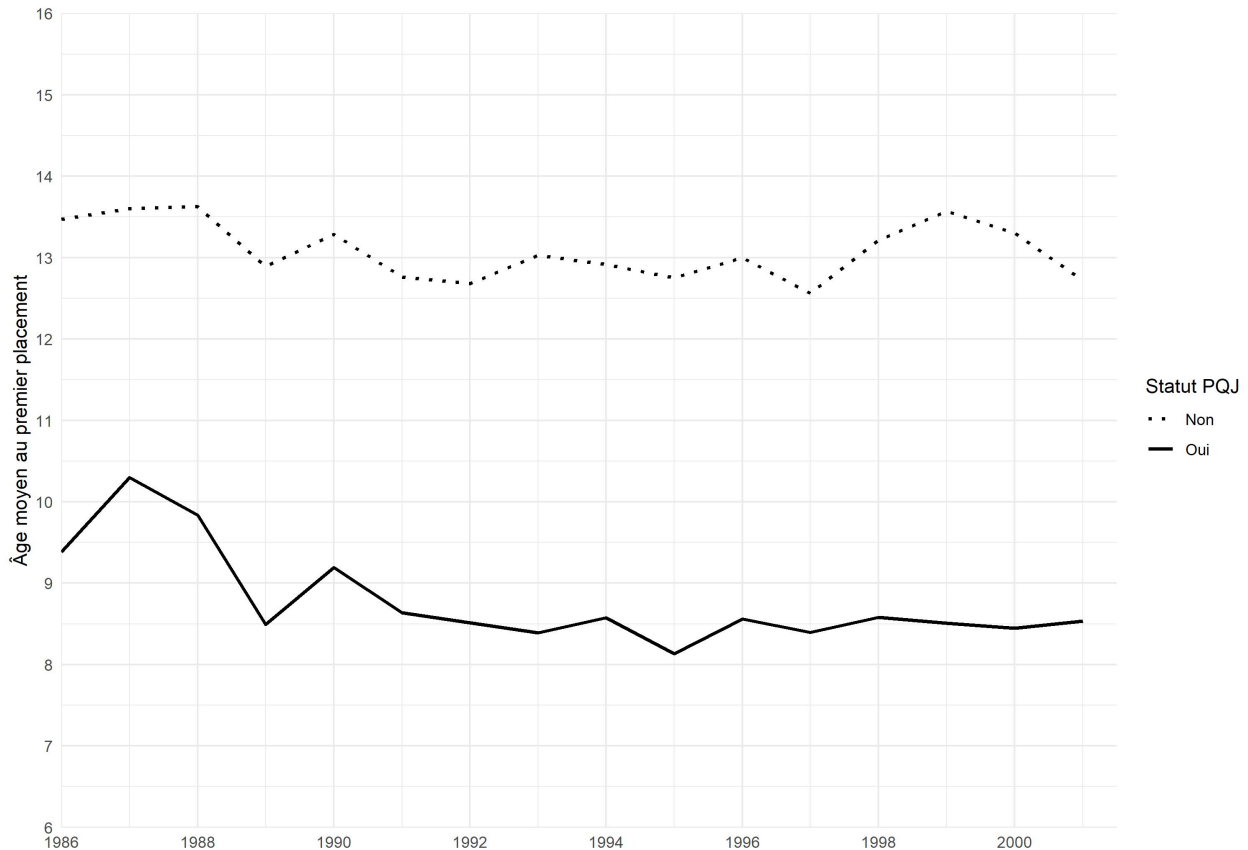
Source : Données du Programme Intégration Jeunesse (PIJ), n = 9984

l'Estrie et l'Outaouais sont des zones intermédiaires. Finalement, l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Nord-du-Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean sont des zones éloignées. L'évolution de la proportion de PQJ dans chaque zone géographique est présentée à la figure 1.

En ce qui concerne les caractéristiques de placement, il est possible de remarquer des différences entre les jeunes PQJ et les jeunes non-PQJ qui remontent jusqu'au début de l'implantation du programme. D'abord, les jeunes PQJ sont placés à un plus jeune âge que les non-PQJ. Cela est observable à la figure 2 qui montre l'évolution temporelle de l'âge moyen au premier placement pour les jeunes PQJ et non-PQJ.

On remarque à la figure 2 que chez les jeunes qui sont nés entre 1986 et 2001, les jeunes PQJ sont en général placés en plus bas âge que les jeunes non-PQJ. De plus, l'écart est resté

FIGURE 2 – Âge moyen au premier placement selon le statut PQJ et la date de naissance



Source : Données du Programme Intégration Jeunesse (PIJ), n = 9984

sensiblement le même durant toute la période. L'âge moyen au premier placement est de 8,5 ans chez les jeunes PQJ et des 13,11 ans chez les jeunes non-PQJ ($p < 0,001$).

Une autre différence historique entre les jeunes PQJ et les jeunes non-PQJ est le nombre de milieux de vie continus (placements principaux) dans lequel ils ont vécu. Comme l'illustre la figure 3, les jeunes PQJ ont connu en général un plus grand nombre de milieu de vie que les jeunes non-PQJ. En moyenne, les jeunes PQJ en ont connu 5,87, contre 3,24 chez les non-PQJ ($p < 0,001$).

Cohorte actuelle

Parmi les 1 136 jeunes prenant part à l'enquête EDJeP, 301 personnes étaient déjà identifiées comme participants au PQJ lors de l'extraction des données PIJ ayant été faite plusieurs

FIGURE 3 – Nombre moyen de milieux de vie continus selon le statut PQJ et la date de naissance



Source : Données du Programme Intégration Jeunesse (PIJ), n = 9984

mois avant la première vague d’entrevue. L’information contenue dans le système PIJ peut cependant être bonifiée de celle obtenue lors des entretiens. Lors de la première entrevue, nous avons identifié 84 personnes supplémentaires qui ont dit avoir participé au programme, pour un total de 385 répondants à l’étude EDJeP. Après pondération des données EDJeP, la proportion de jeunes PQJ était de 29%.

Caractéristiques de la population. Les statistiques descriptives concernant les jeunes qui ont pris part à EDJeP, ainsi que celles concernant les jeunes qui participent au PQJ peuvent être retrouvées en appendice au tableau A.1. Ce tableau contient les informations descriptives pour l’ensemble des participants au programme PQJ ainsi qu’un échantillon comparable de jeunes placés n’ayant pas participé au programme durant toutes les années d’existence du programme (cohorte historique). Le tableau contient aussi les informations pour les 2573

jeunes placés admissibles à participer à EDJeP (cohorte actuelle) et pour les 1136 participants à EDJeP.

Les données issues des entrevues EDJeP sont particulièrement riches notamment parce qu'elles incluent des informations qui ne se retrouvent pas dans le système PIJ, mais l'objectif de l'étude EDJeP demeure de produire des inférences sur la cohorte plus large de tous les 2573 jeunes placés qui pouvaient participer à l'étude. En ce sens, lorsque nous n'utiliserons que des informations issues du système PIJ, nous rapporterons les chiffres issus de l'ensemble des 2573 jeunes et lorsque nous devons utiliser des informations qui ne sont pas disponibles quand dans les entrevues EDJeP, alors nous référerons uniquement aux données des participants à EDJeP en pondérant adéquatement les données.

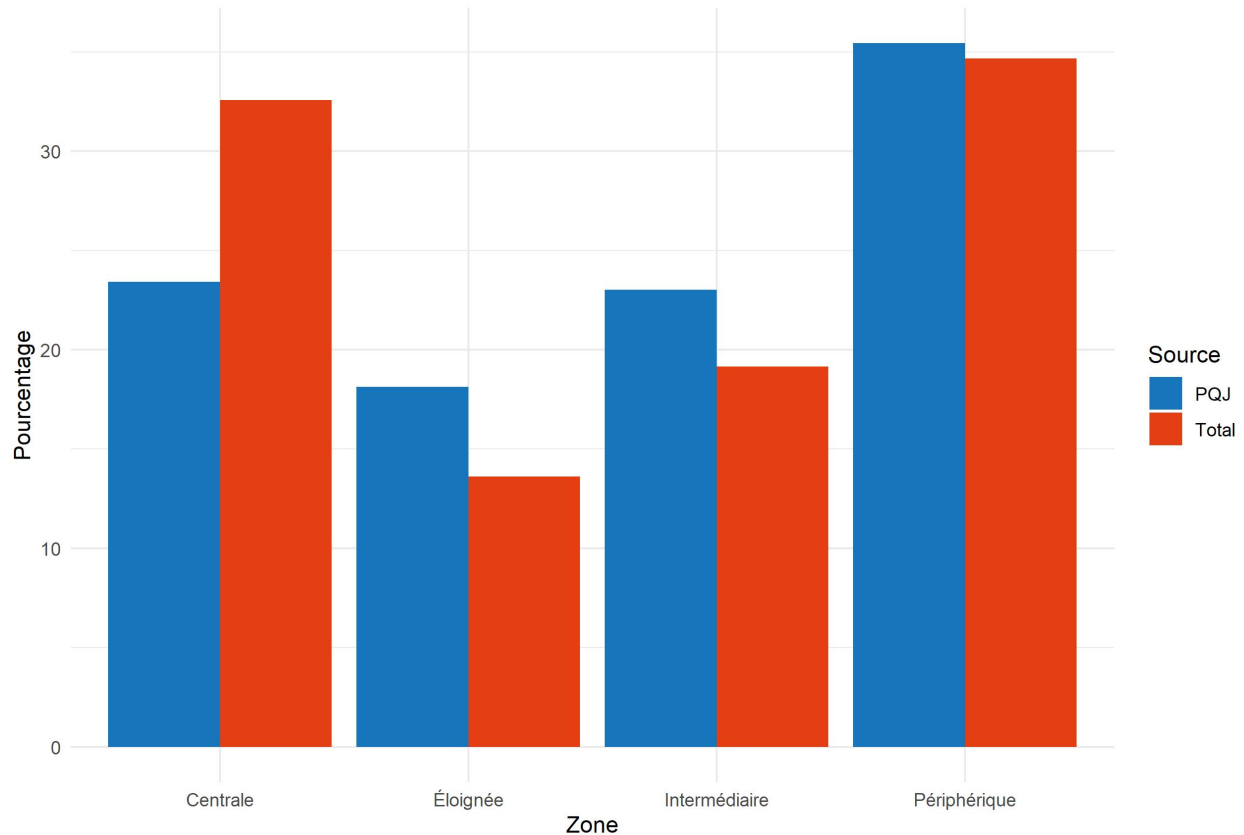
On peut dégager du tableau A.1 quelques caractéristiques concernant le groupe PQJ. D'abord, la proportion de femmes cisgenres est de 44,69% et la proportion de personnes non binaires ou transgenres¹ est de 5,91%. Il y a 82,97% de personnes blanches, 6,37% de personnes noires, 6,43% de personnes autochtones et 4,23% de personnes d'une autre identité ethnique. 3,39% des PQJ avaient 16 ans au moment de remplir le questionnaire. 33,57% avaient 17 ans et 44,34% avaient 18 ans. 95,23% utilisent le français comme langue courante, et 3,52% l'anglais.

Les jeunes PQJ sont statistiquement semblables aux jeunes non-PQJ sur toutes les caractéristiques sociodémographiques à l'exception de la proportion de personnes non binaires, de l'âge et de la répartition géographique. Nous tiendrons compte de ces différences lors des analyses comparatives.

Géographie. La figure 4 montre la proportion de jeunes qui participent au programme PQJ dans chacune des zones géographiques présentées précédemment, ainsi que la proportion totale de jeunes dans chacune de ces régions. Cette figure montre qu'il y a une proportion légèrement plus grande de jeunes PQJ dans les zones périphériques. Les jeunes PQJ sont aussi substantiellement plus nombreux dans les zones intermédiaires et éloignées que dans l'ensemble de la population. On remarque le contraire dans la zone centrale : les jeunes participent au PQJ en moins grande proportion.

1. Les personnes transgenres et les personnes non binaires ont été regroupées afin d'obtenir un plus grand échantillon d'individus dont le parcours de genre n'est pas normatif.

FIGURE 4 – Proportion de PQJ selon la zone géographique



Source : Données du Programme Intégration Jeunesse (PIJ), n = 2273

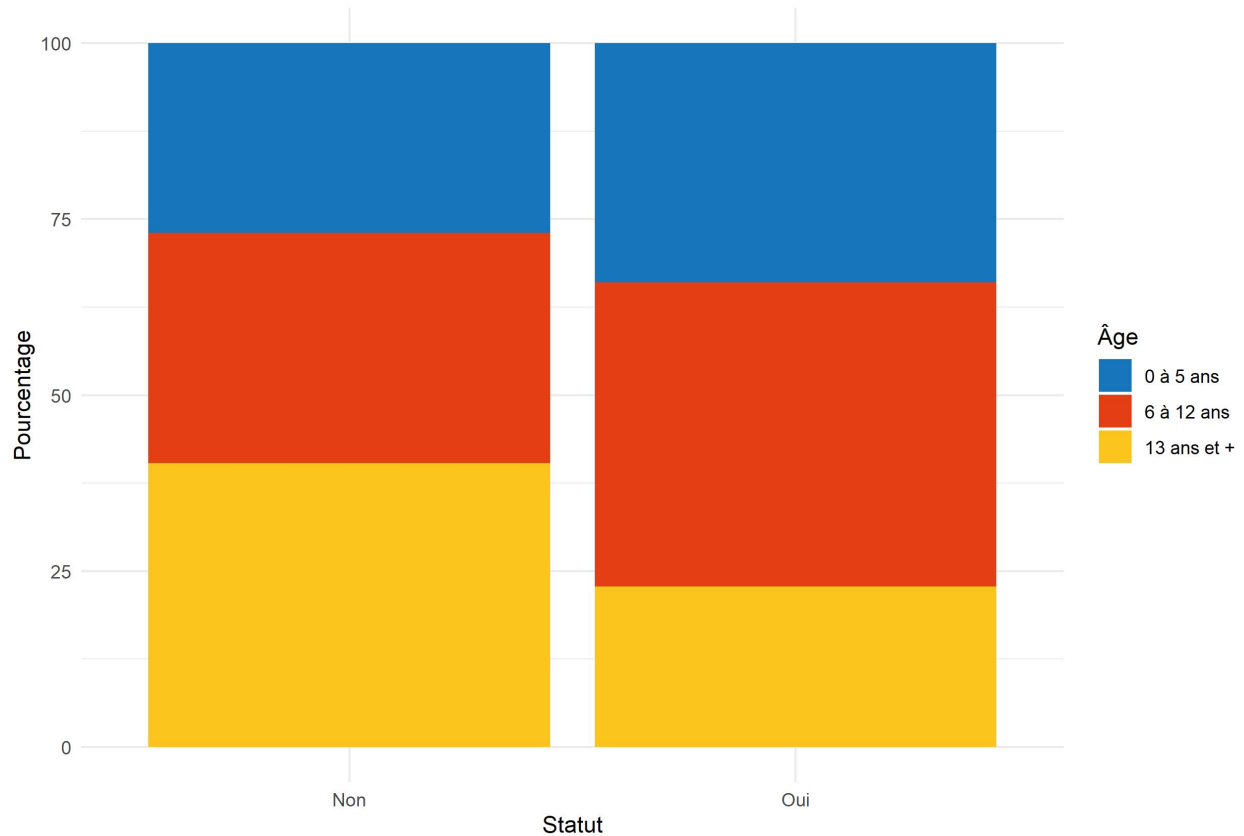
Trajectoire de placement

Les différences dans les trajectoires de placement entre les jeunes qui participent au PQJ et ceux qui n’y participent pas pourraient être à l’origine des distinctions entre les deux groupes dont nous discuterons prochainement. Nous analyserons ces trajectoires sous trois aspects : le premier placement, la stabilité de la trajectoire et le placement actuel. En ce qui concerne le premier placement, nous porterons attention à l’âge auquel le jeune a été placé pour la première fois et au motif du placement. En ce qui concerne la stabilité, nous inspecterons le nombre de placements connu par le jeune, la possible création de liens socioaffectifs ainsi que le milieu actuel de placement. Finalement, nous porterons attention à la préparation à la transition à l’âge adulte des jeunes.

Premier placement. L’âge moyen du premier placement des jeunes qui prennent part au PQJ et des jeunes qui n’y prennent pas part sont respectivement de 7,88 années et de 9,31

années ($p < 0,001$). Comme illustré à la figure 5, les jeunes qui ont pris part au PQJ ont tendance à avoir été placés plus tôt, soit avant 6 ans ou entre 6 à 12 ans. Les jeunes non-PQJ ont plutôt tendance à avoir été placés pour la première fois après l'âge de 13 ans.

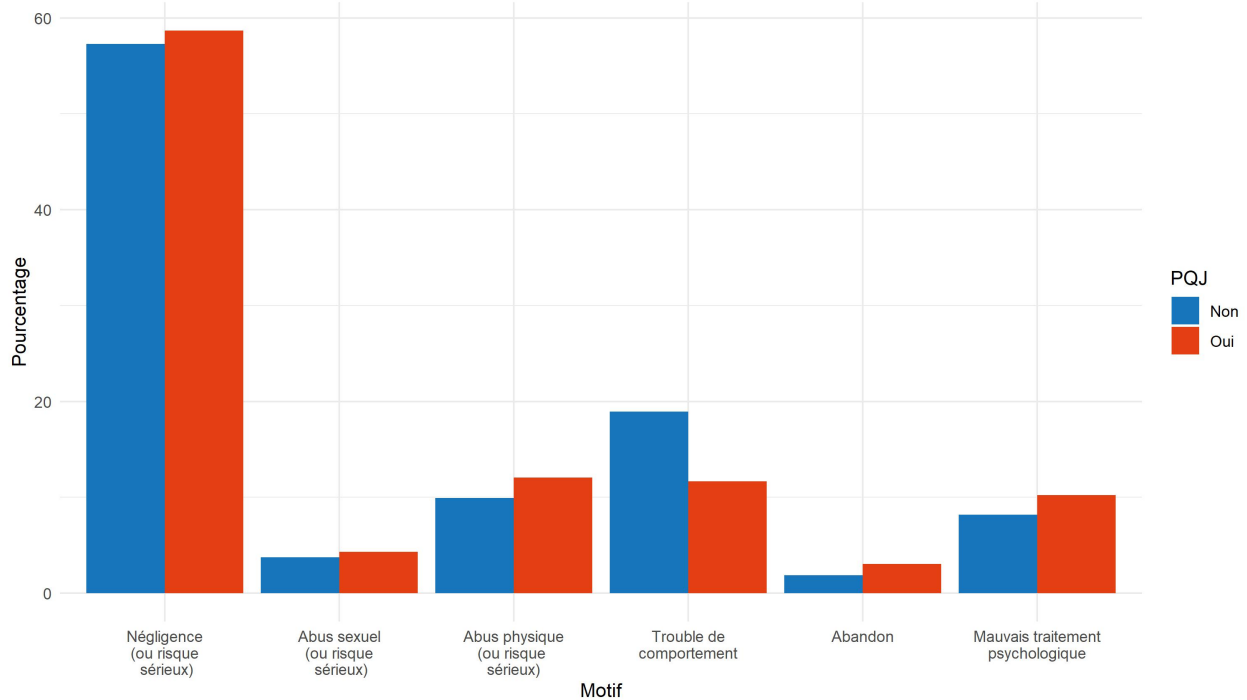
FIGURE 5 – Âge au premier placement selon le statut PQJ



Source : Données du Programme Intégration Jeunesse (PIJ), n = 2273

On remarque peu de différence concernant le motif de premier placement entre les jeunes PQJ et les jeunes non-PQJ. Ceci peut être observé à la figure 6. On y remarque d'abord que la négligence et le risque sérieux d'en avoir subi constituent ensemble le motif de premier placement le plus fréquent (57,6%). Le second plus fréquent motif de premier placement est le trouble de comportement (17,5%), suivi par l'abus physique (10,3%) et le mauvais traitement psychologique (8,6%). Nos analyses montrent aussi que les jeunes non-PQJ sont significativement plus nombreux que les jeunes PQJ à avoir d'abord été placés pour de trouble de comportement ($p < 0,001$).

FIGURE 6 – Motifs de premier placement selon le statut PQJ



Source : Données du Programme Intégration Jeunesse (PIJ), n = 2273

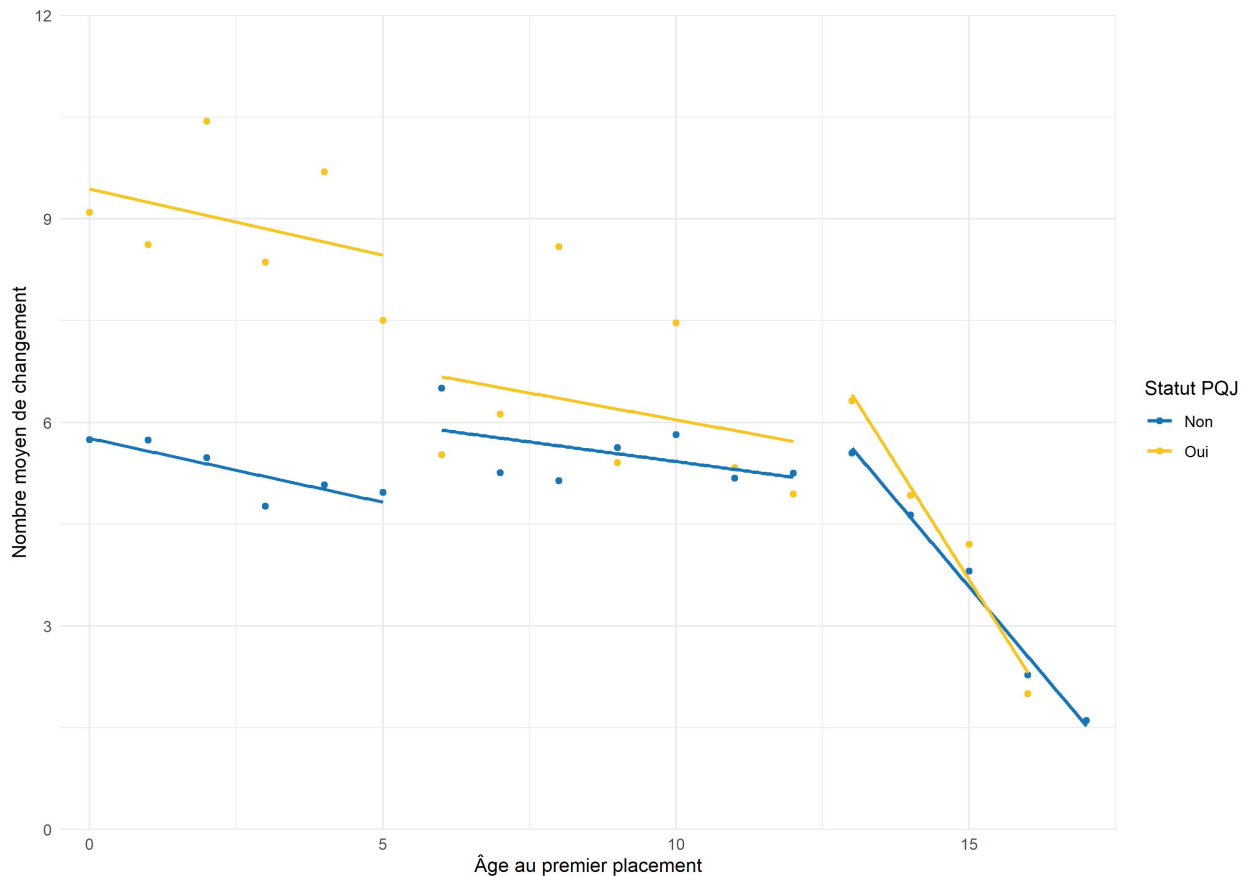
Stabilité. Il a déjà été montré que l'instabilité dans la trajectoire de placement peut être liée à des enjeux critiques au début de l'âge adulte, tel que la diminution des chances d'être en voie d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent avant la majorité et l'augmentation de la probabilité de n'être ni aux études ni en emploi (Goyette et al. 2019, Goyette et al. 2021). À cet égard, il est possible de remarquer des différences entre les jeunes PQJ et les jeunes non-PQJ en ce qui concerne le nombre de changements² : les jeunes qui participent au programme ont été déplacés en moyenne 6,85 fois alors que les jeunes qui ne participent pas au programme ont été déplacés en moyenne 5,05 fois ($p < 0,001$).

Soulignons que cette différence persiste même en tenant compte de l'âge du premier placement. À cet égard, nous voyons à la figure 7 que le nombre moyen de changements de lieu est généralement supérieur chez les jeunes PQJ que chez les jeunes non-PQJ. Cette différence est particulièrement marquée lorsque l'âge de premier placement est entre 0 et 5 ans. Bien qu'elle soit nettement plus petite, cette différence significative persiste pour les jeunes placés entre 6 et 12 ans. Puis, à partir de 13 ans et plus, il n'y a plus de différence

2. En excluant les placements de moins de 72 heures.

entre les jeunes PQJ et non-PQJ concernant le nombre de changements pour un même âge de premier placement. Ainsi, la différence du nombre de placements ne peut pas être expliquée par le fait que les jeunes PQJ soient placés en moyenne à un plus jeune âge et qu'ils ont ainsi plus de temps pour connaître un plus grand nombre de lieux de placement.

FIGURE 7 – Nombre moyen de changement par âge au premier placement et statut PQJ



Source : Données du Programme Intégration Jeunesse (PIJ), n = 2273

Un des déterminants importants du développement socioaffectif est la stabilité relationnelle. À la question « T'est-il arrivé de devoir quitter un lieu d'accueil où tu voulais rester ? », 42,34% des participants ont répondu par l'affirmative. La différence entre le groupe ayant participé au Programme qualification jeunesse et le groupe n'y ayant pas participé est significative ($p < 0,001$). Le groupe PQJ a répondu par l'affirmative à 54,62% contre 39,05% chez les non-PQJ. Il semble donc que les PQJ aient subi un plus grand nombre de ruptures relationnelles, que ce soit avec leur famille, leurs amis, ou un autre membre de leur réseau. Il est important de noter que même parmi les groupes de jeunes qui ont vécu environ le même nombre de

TABLEAU 2 – Proportion de jeunes ayant dû quitter un lieu où ils auraient souhaité rester selon le statut PQJ et le nombre de changements de milieu de vie

Nombre de changements	PQJ	Non-PQJ	Valeur-p	N
1 à 3	32,73	22,24	<0,1	453
4 à 6	54,25	44,63	<0,1	313
7 et plus	70,29	60,38	<0,1	370

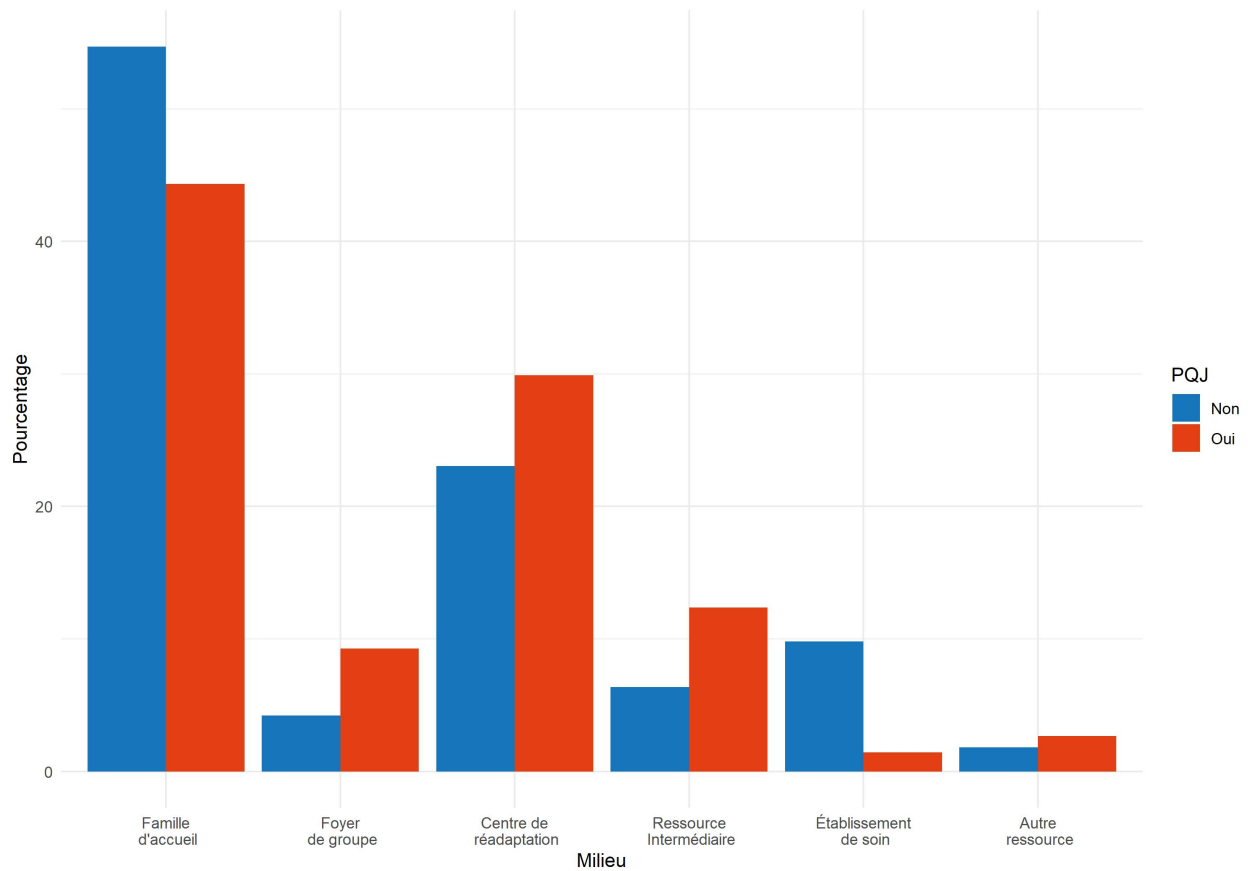
changements de milieu, les jeunes PQJ ont davantage dû quitter un milieu où ils auraient souhaité rester. Le tableau 2 rend compte de ces différences.

Deux autres indicateurs d'instabilité sont la tendance à la fugue et le fait d'avoir vécu des situations d'itinérance. Dans les deux cas, les PQJ se démarquent des non-PQJ. D'abord, la proportion de fugueurs est significativement plus élevée chez les jeunes PQJ (48,56%) que chez les jeunes non-PQJ (37,19%) ($p < 0,05$). Il est important de noter que la différence de tendance à la fugue ne tient pas seulement du fait que les jeunes PQJ sont davantage placés en centre de réadaptation ou qu'ils soient plus âgés³. En effet, il y a toujours une différence significative entre les jeunes PQJ et les jeunes non-PQJ lorsqu'on regarde seulement les jeunes placés en centre de réadaptation ($p < 0,01$) ou seulement les jeunes âgés de 17 ans ($p = 0,001$). Il n'y a pas de différence entre les identités de genre et ethniques. Alors qu'ils étaient encore en placement en vague 1, 16,44% des jeunes déclaraient « avoir déjà eu de grosses difficultés de logement, de ne pas avoir su où loger ou dormir ». Parmi ceux-ci, 33,3% ont dû dormir dehors ou dans un endroit non prévu pour cela. Cela représente 5,13% des jeunes qui ont répondu au questionnaire et la proportion augmente à 8,31% chez les jeunes PQJ. Parmi les jeunes qui ont eu des difficultés de logement, 47,77% des PQJ ont dû dormir dans la rue, contre 28,75% chez les non-PQJ. La différence entre ces deux groupes est significative ($p < 0,05$).

À 17 ans. Il est possible que le dernier milieu de placement des jeunes ait un effet sur leur développement et leur transition à la vie autonome. La figure 8 rapporte la proportion de jeunes PQJ et non-PQJ placés dans chacun des types de milieux suivant le dernier enregistrement à leur dossier dans le système PIJ. On y remarque que les jeunes PQJ sont placés en moins grande proportion en famille d'accueil. Les proportions de jeunes PQJ et non-PQJ placés

3. Nous avons montré ailleurs que la proportion du temps de placement dans un milieu «centre de réadaptation» est liée à des résultats plus sombres au début de l'âge adulte à 19 ans.

FIGURE 8 – Dernier milieu de placement selon le statut PQJ



Source : Données du Programme Intégration Jeunesse (PIJ), n = 2273

en famille d'accueil sont respectivement 44,3% et 54,7% ($p < 0,001$). Les jeunes PQJ sont aussi significativement plus nombreux à terminer leur placement en foyer de groupe (9,3% contre 7,8%, $p < 0,001$), en Centre de réadaptation (30% contre 23%, $p < 0,001$), et en ressources intermédiaires (12,4% contre 6,4%, $p < 0,001$). Inversement, les jeunes non-PQJ sont significativement plus nombreux à terminer leur placement en établissement de soin (9,8% contre 1,4%, $p < 0,001$). Nous n'observons pas de différence pour les autres ressources.

En comparant la durée moyenne du placement actuel, on remarque qu'elle est plus courte chez les PQJ (898 jours, soit environ 2,5 ans) que chez les non-PQJ (1 240 jours, soit environ 3,4 ans, $p < 0,001$). Au tableau 3, on remarque que parmi les jeunes placés en famille d'accueil, les jeunes PQJ sont placés depuis significativement moins longtemps. Parmi les jeunes placés en centre de réadaptation, on observe le contraire : les jeunes PQJ y sont placés depuis significativement plus longtemps.

TABLEAU 3 – Nombre de jours moyen du placement selon le milieu et le statut PQJ

Milieu	PQJ	Non-PQJ	Valeur-p	N
Famille d'accueil	1 556	1 845	<0,05	1 262
Centre de réadaptation	309	190	<0,001	586

Préparation à la transition. Dans le groupe PQJ ainsi que dans le groupe non-PQJ, la proportion de jeunes affirmant savoir où ils allaient habiter en quittant les services de protection de la jeunesse est respectivement de 0,69 et 0,67. Il n'y a pas de différence significative entre les deux groupes, ni entre les jeunes de 17 ans et les jeunes de 16 ans. En général, la différence est plutôt située dans le lieu de résidence prévu par les jeunes. Rappelons que le critère d'admission au PQJ est d'avoir une faible probabilité de retour dans le milieu familial. À la figure 9, il est possible de remarquer que les jeunes PQJ sont en effet moins nombreux à planifier un retour en milieu familial, que ce soit leur famille d'accueil ou leur famille biologique.

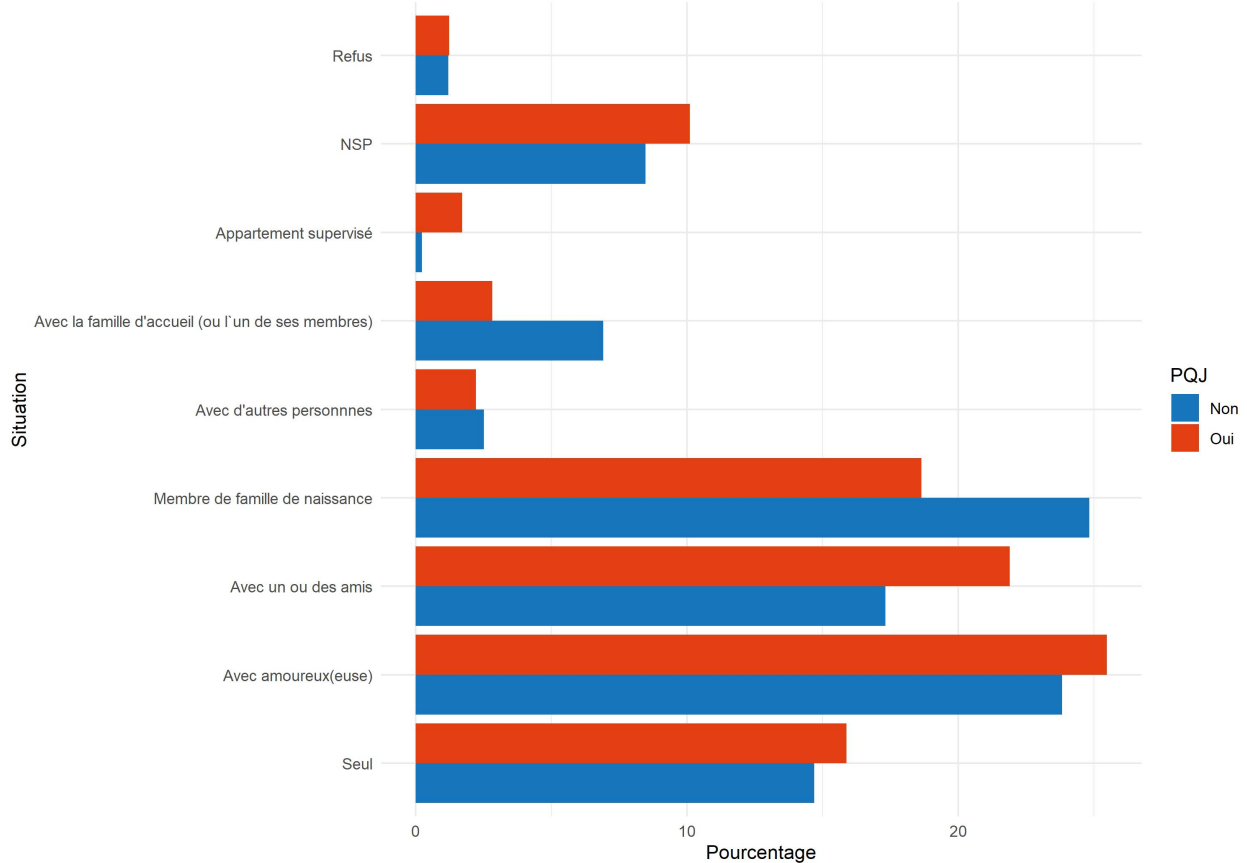
Les jeunes qui participent au PQJ planifient en plus grande proportion de s'installer en appartement supervisé, avec des amis, avec un partenaire, ou seul. Les jeunes qui ne participent pas au PQJ planifient en plus grande proportion de s'installer avec leur famille d'accueil ou avec un de ses membres, ou avec leur famille de naissance ou l'un des membres. Sur cet aspect, le PQJ cible bien les jeunes qui y seront admis.

Occupation

L'occupation des jeunes placés est un élément déterminant du développement et de la préparation à la vie adulte. Un des objectifs du programme PQJ est, notamment, de préparer les jeunes à l'autonomie sur le marché du travail.

Marché du travail. Un peu plus du tiers des jeunes qui ont répondu au questionnaire EDJeP est présent sur le marché du travail. À ce niveau, il n'y a pas de différence entre les jeunes PQJ (32,72%) et les jeunes non-PQJ 34,97%. La participation au programme semble avoir un effet parmi les répondants autochtones : 39,57% des jeunes autochtones PQJ sont présents sur le marché du travail contre 17,80% des jeunes autochtones non-PQJ ($p=0,1$).

FIGURE 9 – Milieu où les jeunes planifient d’aller résider à la transition selon statut PQJ



Source : Données EDJeP vague 1, n = 1136

9,07% des jeunes de l'échantillon ne sont ni sur le marché du travail, ni à l'école. Cette proportion est de 7,53% chez les jeunes non-PQJ et de près du double, soit 14,79 chez les jeunes PQJ ($p < 0,05$). La différence vient essentiellement des garçons et des personnes blanches. Parmi le groupe non-PQJ, les proportions de garçons et de personnes blanches qui ne sont ni à l'école, ni au travail, sont respectivement de 6,21% et 6,31%, alors qu'elles sont de 17,01% et 16,63% dans le groupe PQJ ($p < 0,05$ et $p < 0,05$).

Éducation. L'éducation est un important indicateur de l'épanouissement des jeunes et permet très certainement une meilleure transition à la vie adulte. Le tableau 4 compare les participants et les non-participants au PQJ en ce qui a trait au niveau de la participation scolaire, au nombre moyen de changements d'école secondaire, au retard scolaire et aux aspirations académiques.

TABLEAU 4 – Indicateurs du parcours scolaire selon le statut PQJ

Indicateur	PQJ	Non-PQJ	Valeur-p	N (PQJ)	N (Non-PQJ)
Participation scolaire (%)	76,39	84,26	< 0,05	385	835
Nombre moyen de changements d'école	6,24	5,63	< 0,05	385	835
Aspirant à aller à l'université (%)	19,11	31,59	< 0,001	385	701
Ayant repris au moins une année (%)	79,72	70,74	0,001	385	835

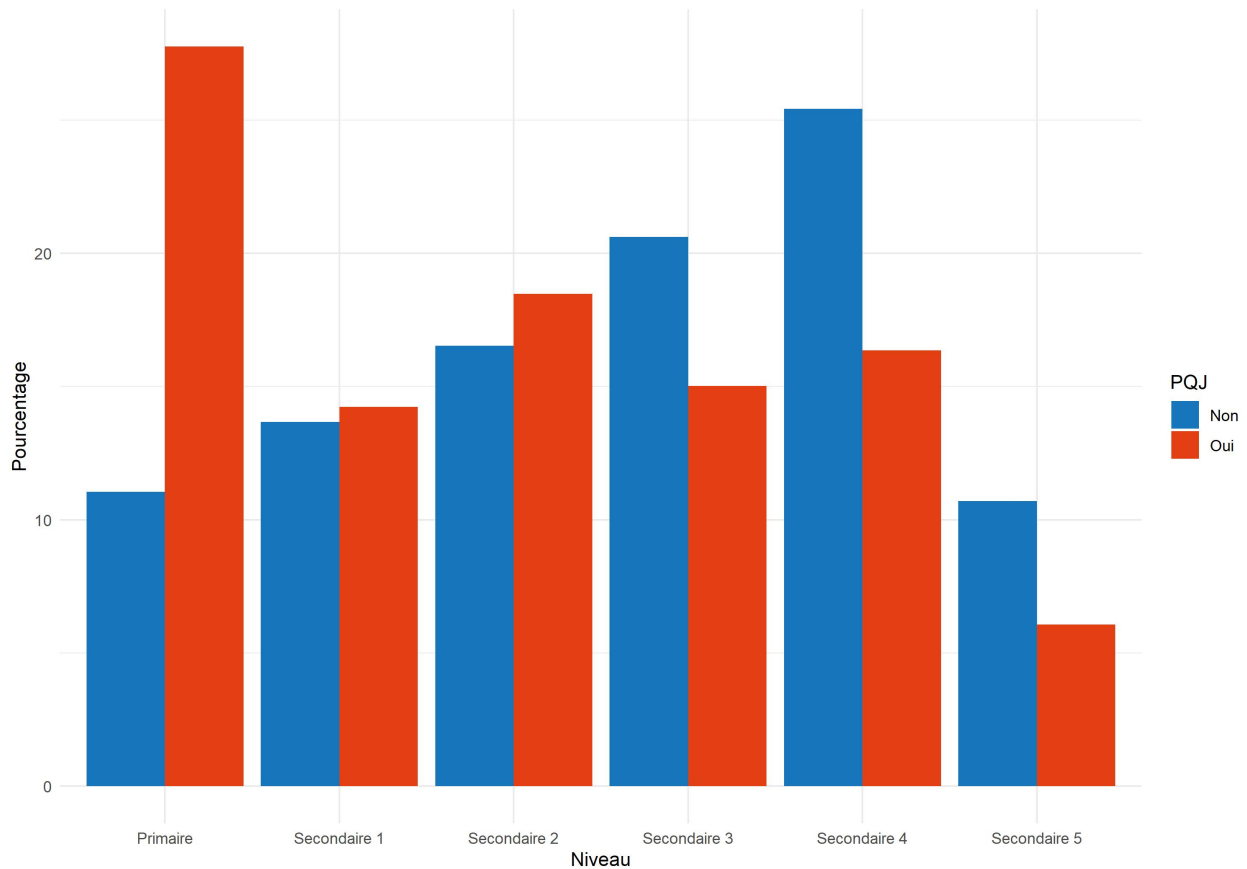
On remarque avant tout la différence de participation scolaire entre le groupe PQJ et le groupe non-PQJ. La proportion de jeunes qui vont à l'école est de 76,39% chez les jeunes qui participent au programme contre 84,26 pour les autres ($p < 0,05$). Il n'y a pas de différence significative entre les jeunes de 16 ans participant au PQJ et ceux qui n'y participent pas – ce résultat est attendu puisque l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans. Cependant, chez les jeunes de 17 ans, il y a une différence significative ($p < 0,05$) de la participation scolaire des jeunes PQJ (69,78%) et les jeunes non-PQJ (81,2%). Il est à noter qu'en population générale, le taux de décrochage scolaire à 16 ans était de 5,1% en 2016 alors qu'il est de 6,32% chez les non-PQJ et de 1,58% chez les PQJ.

Ensuite, encore suivant le tableau 4, le nombre moyen de changements d'école au secondaire est plus élevé parmi le groupe PQJ que parmi le groupe non-PQJ ($p < 0,05$), les jeunes PQJ sont moins nombreux à aspirer à aller à l'université ($p < 0,001$) et ils ont une plus grande tendance à avoir repris au moins une année scolaire ($p = 0,001$).

Toujours en ce qui concerne le retard scolaire, on remarque un retard parmi les jeunes PQJ en ce qui a trait au plus haut niveau d'étude complété. Les jeunes de l'échantillon sont répartis en quatre cohortes, selon leur date d'anniversaire et les critères du MELS⁴. Dans la deuxième cohorte, soit celle qui contient le plus d'observations ($n = 508$) et dont les individus sont nés après le premier octobre 1999 et avant le 30 septembre 2000, on remarque des différences entre le groupe PQJ ($n = 175$) et le groupe non-PQJ ($n = 333$). Cela s'illustre bien à la figure 10. On y voit d'abord que la proportion de jeunes non-PQJ qui a seulement réussi leurs études

4. Le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport établit au 1 octobre la date à laquelle un jeune doit être né pour débiter sa scolarité. Sauf exception, les cohortes scolaires québécoises sont donc constituées d'élèves nés entre le 1er octobre et le 30 septembre d'années se succédant.

FIGURE 10 – Niveau de scolarité scolaires selon le statut PQJ pour la cohorte née entre 1er octobre 1999 et avant le 30 septembre 2000



Source : Données EDJeP vague 1, n = 1136

primaires est de 11%, alors qu'elle est de 27,8% chez les jeunes PQJ ($p=0,001$). En ce qui concerne le secondaire 3, 4 et 5, on remarque que les jeunes non-PQJ sont plus nombreux à les avoir complétés.

Également, la proportion de jeunes PQJ qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires ou qui sont en voie de l'obtenir avant 18 ans est de 18,8%, alors que cette proportion est de 35% chez les jeunes non-PQJ. La différence entre les deux groupes est significative. On remarque aussi que le secondaire 3, qui marque l'entrée dans le deuxième cycle du secondaire, semble constituer un point tournant où les jeunes qui ne participent pas au PQJ deviennent proportionnellement plus nombreux que les jeunes participants au programme. Il est donc relativement clair que le niveau de scolarité des jeunes PQJ est globalement inférieur à celui des jeunes non-PQJ.

Inclusion en milieu scolaire. En ce qui concerne l'inclusion en milieu scolaire chez les jeunes PQJ par rapport aux jeunes non-PQJ, on considère les indicateurs suivants : le taux de jeunes qui affirme avoir subi de l'intimidation, les taux de jeunes qui se sont sentis isolés, le taux de jeunes qui se sont sentis exclus et le taux de jeunes qui rapportent s'être déjà fait suspendre. Au-delà du fait que ces proportions sont particulièrement élevées, il y a des différences entre les jeunes PQJ et les non-PQJ :

- 51,9% des PQJ ont subi de l'intimidation contre 50,2% ($p=0,577$)
- 22,8% se sont sentis exclus contre 18,1% ($p=0,06$)
- 29,8% se sont sentis isolés contre 27,6% ($p=0,446$)
- 71,6% se sont fait suspendre contre 60,4% ($p<0,001$)

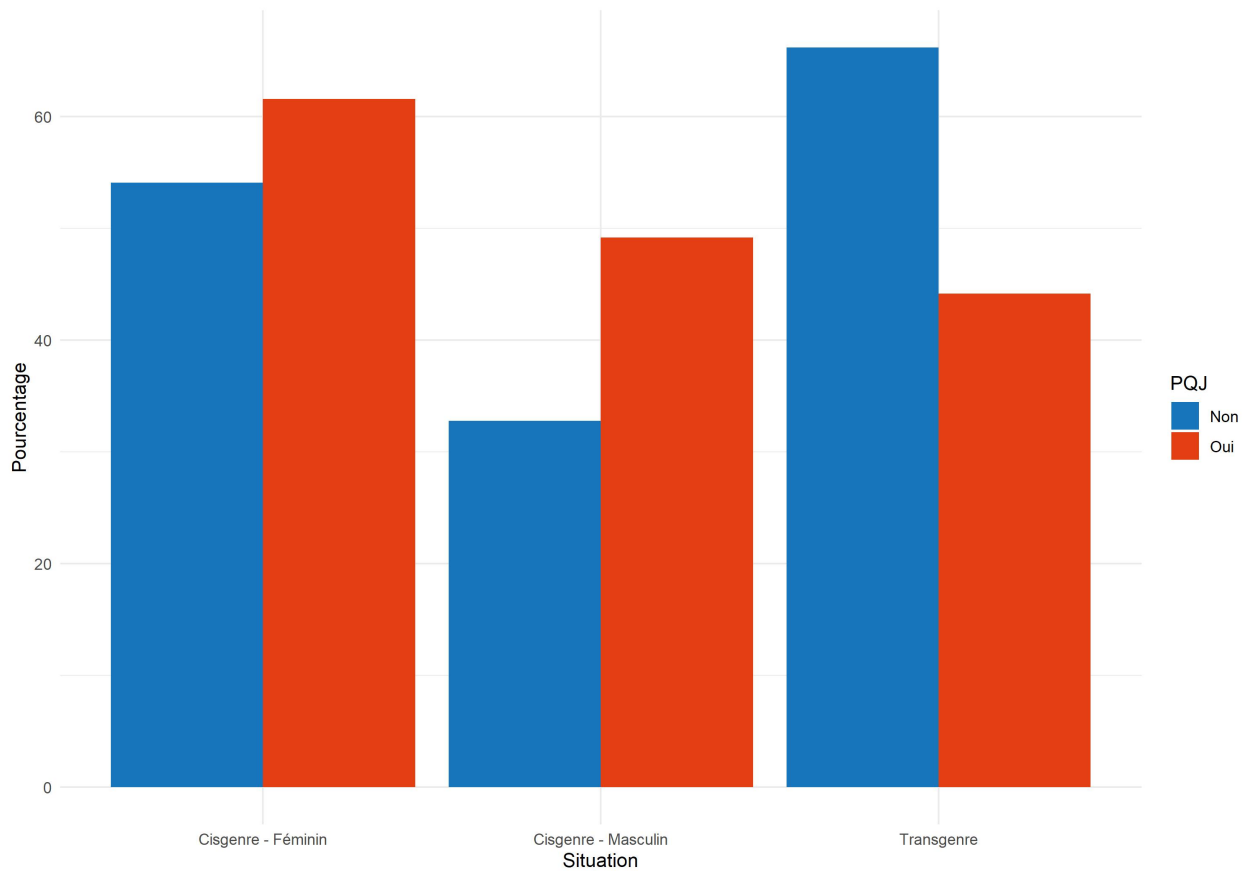
Il est donc possible de conclure que les jeunes qui participent au Programme Qualification Jeunesse ont en général un plus grand risque de subir de la marginalisation en milieu scolaire que les autres jeunes placés.

Santé mentale

Il a déjà été identifié que les jeunes PQJ subissent en moyenne plus de marginalisation en milieu scolaire que les autres jeunes. Nous allons maintenant nous intéresser à leur santé mentale. Parmi les jeunes qui ont rempli le questionnaire, il y a une très forte prévalence de jeunes qui indiquent avoir subi un problème de santé mentale pendant leur scolarité ou durant l'année précédant la complétion du premier questionnaire (46,50%). Parmi les jeunes ayant arrêté leurs études, plus de 50% estiment que le problème de santé mentale a « assez » (16,47%) ou « beaucoup » (26,78%) contribué à l'arrêt de leurs études. La proportion de personnes blanches qui rapportent des problèmes de santé mentale est de 46,57% contre 30,05% chez les personnes noires et 41,70% chez les personnes autochtones ($p<0,05$). Chez les jeunes PQJ, la proportion est de 54,4%, alors qu'elle est de 43,3% chez les jeunes non-PQJ ($p=0,05$). La figure 11 compare les niveaux de santé mentale des jeunes PQJ et de jeunes non-PQJ selon leur identité de genre.

Comme on peut l'observer à la figure plus haut, la propension à déclarer avoir vécu des problèmes de santé mentale varie selon le genre. En moyenne, 56,2% des filles cisgenres rapportent avoir subi un problème de santé mentale. Chez les garçons cisgenres et les personnes

FIGURE 11 – Prévalence de problème de santé mentale selon le genre



Source : Données EDJeP vague 2, n = 840

transgenres ou non-binaires, cette proportion est respectivement de 37,44% et 57,39%. Les filles cisgenres PQJ (61,58%) rapportent plus de problèmes de santé mentale que les filles cisgenres non-PQJ (54,75%). Les garçons cisgenres PQJ (49,2%) rapportent eux aussi plus de problèmes de santé mentale que les garçons cisgenres non-PQJ (32,8%). On remarque que les personnes transgenres ou non binaires (n=41) qui font partie du groupe PQJ rapportent en moyenne moins de problèmes de santé mentale (44,1%) que les filles cisgenres et les garçons cisgenres. À l'inverse, les personnes transgenre ou non binaire qui ne font pas partie du groupe PQJ rapportent plus de problèmes de santé mentale (66,2%) que les filles cisgenres et les garçons cisgenres.

Délits

Le nombre de délits moyen parmi le groupe PQJ est de 3,63, alors qu'il est de 2,45 dans le groupe non-PQJ. La différence entre les deux groupes est significative ($p < 0.05$). En regardant seulement les jeunes qui ont commis un délit, la différence du nombre moyen de délits par jeune n'est plus significative. Ceci est lié au fait qu'il y a une plus grande proportion de jeunes qui ont commis un délit parmi les jeunes PQJ que parmi les jeunes non-PQJ.

Transition à l'âge adulte et impact du PQJ

Dans la prochaine section, nous analysons l'impact du Programme qualification des jeunes à l'aide des données EDJeP. L'impact de ce programme est analysé à travers une série d'indicateurs liés à la transition à la vie adulte : le réseau social et la parentalité, l'éducation, la situation financière et professionnelle, la santé psychologique, la consommation et la situation résidentielle. Ces indicateurs sont examinés en vague 2 (âge moyen de 19 ans), après que la vaste majorité des jeunes participant à EDJeP soit sortie de placement.

Cette analyse s'effectue en deux parties. Premièrement, l'impact du programme est examiné en comparant un groupe de jeunes ayant participé au PQJ à un groupe de jeunes similaires qui n'y ont pas participé. Ces comparaisons sont menées à l'aide de techniques d'appariement (*matching*) et de comparaison par plus proches voisins (*nearest neighbors*). Ces techniques statistiques visent à évaluer au mieux l'impact du PQJ en prenant en compte l'ensemble des éléments particuliers qui mènent certains jeunes à participer au programme et d'autres à ne pas le faire. Comparer simplement les participants au PQJ à ceux qui n'y ont pas participé est inadéquat parce que le PQJ vise en premier lieu les jeunes avec les parcours les plus difficiles et qui sont donc encore plus susceptibles d'éprouver d'importantes difficultés lors de leur transition. Les techniques que nous utiliserons ici visent justement à comparer les participants au PQJ aux non-participants qui leur sont autrement le plus similaires possible. Deuxièmement, l'impact du programme PQJ est examiné en fonction de l'intensité du suivi (fréquence des contacts avec l'intervenant).

Au final, la participation au PQJ ne semble pas avoir d'effet bénéfique sur la quasi-totalité de ces indicateurs, à l'exception de la consommation quotidienne de drogue. Les différences

de mise en œuvre ne semblent elles non plus pas avoir d'effet bénéfique sur les différents indicateurs de la transition à la vie adulte. Il semble que le PQJ, à lui seul, soit insuffisant pour soutenir adéquatement les jeunes en situation de sortie de placement lors de la transition à la vie adulte. Dans la formule implantée lors de la période d'observation de l'étude, le PQJ cible plus particulièrement les jeunes avec les perspectives les plus sombres plutôt que l'ensemble des jeunes qui ont à faire une transition. Cela implique par définition que la tâche imposée au PQJ est extrêmement exigeante, et il convient donc de placer ces résultats en perspectives.

Appariement sur score de propension

L'évaluation de l'impact du PQJ est complexe puisque ce programme cible des jeunes en fonction de certains facteurs de risques. Précisément, le programme est destiné aux jeunes ayant un pronostic d'intégration sociale sombre, peu de possibilités de réintégrer le milieu familial, une absence de projet de scolarisation ou professionnelle, une faible estime de soi, des difficultés à retarder les gratifications et à respecter les consignes et enfin qui doivent développer des compétences pour la vie autonome (Bernard et al., 2018, p.48). Le processus de sélection du programme implique que ses participants sont prédisposés à vivre davantage de difficultés lors de leur sortie de placement.

Suivant cela, l'évaluation de ce programme peut s'avérer biaisée parce que des facteurs qui expliquent à la fois la participation au programme et des sorties de placement plus complexes risquent d'être confondus. L'appariement sur score de propension est l'une des méthodes utiles pour surmonter les biais de sélection en évaluation de programme (Rosenbaun et Rubin, 1983; Guo et Fraser, 2014). Cette méthode permet d'obtenir un score qui estime la propension à appartenir au programme, lesquels sont calculés avec les valeurs prédites d'une régression logistique en fonction de certaines variables (facteurs de risques dans ce cas). Lorsque le score est obtenu, chaque unité du programme est appariée à son plus proche voisin.

Le tableau 5 présente ainsi les facteurs de risques qui ont été ciblés afin de créer un groupe de comparaison. Les facteurs de risques ont été sélectionnés à partir des données antécédentes à la sortie de placement. Ainsi, nous avons utilisé les données administratives liées à leur placement ainsi que les réponses données lors de la vague 1 (lorsque tous les jeunes étaient placés). Les facteurs de risques sélectionnés sont tous ceux qui semble être davantage présent

pour les jeunes PQJ et qui sont susceptibles d'influencer les différents la sortie de placement. Brookhart et al. (2006) suggère également d'inclure des variables qui ne semblent pas être fortement liées à la participation au programme, mais qui sont fortement liées aux différents indicateurs étudiés. Nous avons ainsi ajouté le genre comme variable d'appariement.

Avant appariement, on observe plusieurs différences statistiquement significatives ($p < 0.05$) entre les jeunes PQJ ($n=336$) et les jeunes non-PQJ ($n = 508$) en fonction des facteurs de risques sélectionnés. Après appariement, nous n'observons plus de telles différences pour la quasi-totalité de ces facteurs de risques. Cela confirme que la technique d'appariement a permis de créer un groupe de comparaison de jeunes qui n'ont pas participé au PQJ, mais qui s'apparente aux groupes de jeunes PQJ en fonction des facteurs de risques qui prédisposent les jeunes à vivre davantage de difficultés lors de leur sortie de placement. Les différents indicateurs de transition de ces jeunes lors de la sortie de placement seront donc comparés dans la partie suivante.

TABLEAU 5 – Comparaison du groupe contrôle et du groupe PQJ (avant et après appariements)

Variable	Avant appariement		Après appariement	
	Non-PQJ, N = 508 ¹	PQJ, N = 336 ¹	Non-PQJ, N = 336 ¹	PQJ, N = 336 ¹
Homme	241 (47%)	168 (50%)	165 (49%)	168 (50%)
Nombre de changement placement	5.50 (4.75)	7.32 (5.75)	6.61 (5.11)	7.32 (5.75)
Années de placement	6.05 (5.04)	6.89 (4.72)	6.21 (5.38)	6.89 (4.72)
Nombre de signalement (retenus)	3.13 (2.11)	3.88 (2.69)	3.49 (2.25)	3.88 (2.69)
Trouble de comportement	231 (45%)	194 (58%)	190 (57%)	194 (58%)
Abus sexuel	62 (12%)	62 (18%)	48 (14%)	62 (18%)
Abus physique	136 (27%)	115 (34%)	97 (29%)	115 (34%)
Abandon	59 (12%)	63 (19%)	46 (14%)	63 (19%)
Judiciarisation (LSJPA)	150 (30%)	128 (38%)	128 (38%)	128 (38%)
Famille d'accueil (dernier milieu)	321 (63%)	143 (43%)	164 (49%)	143 (43%)
% de temps placé en famille d'accueil	0.67 (0.43)	0.57 (0.42)	0.57 (0.45)	0.57 (0.42)
Retard scolaire (vague 1)	313 (62%)	264 (79%)	259 (77%)	264 (79%)
Jeunes sans occupation (vague 1)	43 (8.5%)	36 (11%)	38 (11%)	36 (11%)
Âge à l'entrevue (vague 2)	19 (0.69)	19 (0.70)	19 (0.69)	19 (0.70)

¹n (%); Moyenne (Écart-type)

TABLEAU 6 – Famille et réseau de soutien selon la participation au PQJ (après appariement)

Variabes	Non-PQJ, N = 336	PQJ, N = 336	Valeur-p
Parentalité (v2)	27 (8.1%)	31 (9.3%)	0.6
Étendu du réseau de soutien (v2)	3.05 (1.49)	3.01 (1.45)	0.6

Note : n (%), Moyenne (É-T), Test du chi-carré de Pearson, Test Wilcoxon

Résultats

Les tableaux 6 à 10 présentent l'évaluation des impacts du programme PQJ. Ces analyses sont présentées après appariement. Ces comparaisons rendent compte des différences que nous observons entre des groupes de jeunes placés qui sont le plus similaires possible et qui ne se distinguent que par leur participation au programme.

Le tableau 6 rend compte des différences observées entre les jeunes PQJ et les jeunes non-PQJ en matière de parentalité et de l'étendue de leur réseau de soutien en vague 2. Après appariement, 8,1% des participants au PQJ étaient parents contre 9,3% des non-PQJ, une différence de 1,2 points de pourcentage qui n'est pas statistiquement significative. Nous avons aussi mesuré l'étendue du réseau de soutien des jeunes en leur demandant de nommer jusqu'à cinq personnes proches sur qui ils pouvaient compter en cas de besoin. Après appariement, les jeunes non-PQJ ont nommé en moyenne 3,05 personnes proches alors que les jeunes PQJ en ont nommé en moyenne 3,01. Ce petit écart entre les deux groupes n'est encore une fois pas significatif.

La tableau 7 rapporte les résultats des analyses pour des éléments liés à la scolarisation des jeunes. Après appariement, 38% des jeunes non-PQJ étaient toujours aux études contre 28% chez les participants au programme. Cette différence de 10 points de pourcentage est statistiquement significative ($p < 0,01$). 26% des jeunes non-PQJ avaient obtenu leur diplôme du secondaire contre 21% des jeunes PQJ, une différence non significative. Finalement, 13% des jeunes non-PQJ étaient inscrits à des études postsecondaires contre 7,6% des jeunes PQJ, une différence significative ($p < 0,05$).

C'est donc dire que, même après appariement, les jeunes qui ne participaient pas au programme étaient significativement plus nombreux que les participants à être toujours aux études et à être inscrits dans un programme postsecondaire. Les analyses par appariement

TABLEAU 7 – Éducation selon la participation au PQJ (après appariement)

Variabes	Non-PQJ, N = 336	PQJ, N = 336	Valeur-p
Aux études (v2)	127 (38%)	94 (28%)	0.006
D.E.S. (v2)	86 (26%)	69 (21%)	0.12
Aux études post-secondaires (v2)	43 (13%)	25 (7.6%)	0.026

Note : n (%), Test du chi-carré de Pearson

TABLEAU 8 – Situation professionnelle et financière selon la participation au PQJ (après appariement)

Variabes	Non-PQJ, N = 336	PQJ, N = 336	Valeur-p
À l'emploi (v2)	178 (53%)	154 (46%)	0.053
Heures travaillés/semaines (v2)	15.65 (17.81)	14.09 (18.33)	0.13
Capacité financière - Échelle 0 :10 (v2)	7.63 (2.57)	7.40 (2.73)	0.4

Note : n (%), Moyenne (É-T), Test du chi-carré de Pearson, Test Wilcoxon

sont très utiles, mais elles ont aussi leurs limites et notre interprétation n'est donc pas que le PQJ nuit à la scolarisation des jeunes. Nous croyons plutôt que ces résultats s'expliquent par le fait que les trajectoires plus difficiles qui mènent des jeunes au PQJ ne peuvent pas être parfaitement compensées par la technique d'appariement. Ceci étant, en l'état actuel, il semble minimalement que le programme ne parvient pas à améliorer la scolarisation des jeunes participants.

Le tableau 8 présente les résultats d'appariement pour des indicateurs associés à l'intégration au marché du travail et à la capacité financière des jeunes. Après appariement, 53% des jeunes non-PQJ étaient en emploi contre 46% des participants au programme, une différence non significative. Les jeunes non-PQJ ont rapporté travailler en moyenne 15,65 heures par semaines contre 14,09 heures chez les jeunes PQJ, une différence encore une fois non significative. Finalement, sur une échelle de satisfaction financière allant de 0 à 10, les non-PQJ ont rapportés des scores de satisfaction moyens de 7,63 contre 7,4 chez les PQJ, encore une fois une différence non significative. Nous en concluons que le PQJ ne semble pas avoir eu d'impact sur l'intégration en emploi ou la satisfaction financière des participants.

Le tableau 9 rapporte les résultats de l'analyse d'appariement sur des indicateurs de santé psychologique et de consommation de drogue. Après appariement, les jeunes non-PQJ ont été

TABLEAU 9 – Indicateurs de santé psychologique et de consommation selon la participation au PQJ (après appariement)

Variabes	Non-PQJ, N = 336	PQJ, N = 336	Valeur-p
Problème de santé psychologique (v2)	130 (40%)	138 (42%)	0.5
Consommation quotidienne de drogue(v2)	97 (29%)	74 (22%)	0.044

Note : n (%), Test du chi-carré de Pearson

TABLEAU 10 – Situation résidentielle selon la participation au PQJ (après appariement)

Variabes	Non-PQJ, N = 336	PQJ, N = 336	Valeur-p
Situation résidentielle			0.036
Expérience d'itinérance	60 (20%)	85 (27%)	
Instabilité résidentielle	93 (30%)	98 (32%)	
Stabilité résidentielle	152 (50%)	127 (41%)	

Note : n (%), Test du chi-carré de Pearson

40% à rapporter avoir connu des problèmes de santé psychologique dans les 12 derniers mois contre 42% chez les PQJ. Cette petite différence de deux points de pourcentage n'est pas statistiquement significative. Parmi les jeunes PQJ, 22% ont rapporté consommer de la drogue quotidiennement, contre 29% chez les non PQJ. Cet écart de sept points de pourcentage est statistiquement significatif ($p < 0,05$). Il semble donc que la participation au programme contribue à diminuer la consommation quotidienne de drogue.

Finalement, le tableau 10 rapporte les résultats de l'analyse d'appariement sur un important indicateur de stabilité résidentielle après la sortie de placement. Nous avons utilisé les réponses des participants à EDJeP à des questions concernant leurs possibles expériences d'itinérance et le nombre de lieux de vie qu'ils ont connu depuis la sortie de placement pour construire un indicateur classifiant les jeunes comme ayant connu au moins une expérience d'itinérance, comme ayant connu de l'instabilité résidentielle, ou comme ayant été en situation de stabilité résidentielle (pour les détails, voir Goyette et al., 2019).

Après appariement, 20% des jeunes non-PQJ ont été classé comme ayant connu une expérience d'itinérance contre 27% chez les PQJ, 30% des non-PQJ ont été classés comme ayant connu de l'instabilité résidentielle contre 32% des PQJ ; et 50% des non-PQJ ont été jugés être en situation de stabilité résidentielle contre 41% des PQJ. Nos analyses montrent que les

participants au programme ont été significativement plus nombreux à connaître des situations résidentielles plus difficiles. Encore une fois, nous n'interprétons pas ce résultat comme un signe que le programme nuit à la stabilité résidentielle post-placement, mais plutôt que les jeunes qui y participent ont déjà des facteurs de risques tellement élevés que la technique d'appariement ne parvient pas à éliminer complètement leur désavantage initial. Ceci étant, cela implique quand même que le programme ne parvient pas à améliorer de manière notable la stabilité résidentielle post-placement des jeunes qui participent au programme.

Globalement, les résultats montrent que la participation au PQJ n'a pas d'impact bénéfique sur l'étendue du réseau de soutien et la parentalité (tableau 6), sur l'éducation (tableau 7), la situation professionnelle et financière (tableau 8), la santé psychologique (tableau 9) et la situation résidentielle (tableau 10). En revanche, nous observons au tableau 9 que les jeunes qui ont participé au PQJ ont des taux de consommation de drogue quotidienne plus faibles que les jeunes qui n'y ont pas participé ($p < 0,05$).

Intensité du suivi PQJ

Afin d'évaluer si les résultats précédents peuvent s'expliquer par l'intensité variable du suivi PQJ des jeunes, nous examinerons ici la mise en œuvre du PQJ en fonction de la fréquence des rencontres avec l'intervenant. Plus précisément, nous examinons si la fréquence des rencontres avec l'intervenant a un impact sur les différents indicateurs de la transition la vie. De façon générale, on observe qu'une grande majorité des jeunes ont rencontré leurs intervenants à raison d'au moins une fois aux deux semaines (75%). Ces statistiques sont présentées au tableau 11.

Les tableaux 12 à 16 comparent les différents indicateurs en fonction de l'intensité des contacts rapportés par un jeune avec son intervenant PQJ. Aux fins de cette analyse, nous avons dichotomisé cette variable afin de distinguer les jeunes qui ont vu leurs intervenants une fois par semaine ou plus de ceux qui l'ont vu moins d'une fois par semaine .

Le tableau 12 montre les différences dans les proportions de jeunes qui étaient parents en vague 2 et les différences du nombre moyen de personnes proche dans le réseau de soutien des jeunes suivant qu'ils aient vu leur intervenant PQJ moins d'une fois par semaine ou une fois par semaine ou plus. Aucune différence entre les deux groupes n'est significative.

TABLEAU 11 – Fréquence de contacts avec les intervenants PQJ tel que rapporté en vague 2

Fréquence de contacts avec l'intervenant PQJ	N = 308
Plus d'une fois par semaine	21 (5%)
Environ une fois par semaine	153 (40,5%)
Environ une fois aux deux semaines	74 (30%)
Environ une fois par mois	45 (17,8%)
Moins d'une fois par mois	13 (6,1%)
Préfère ne pas répondre	2 (0,6%)

Note : n (% pondéré)

TABLEAU 12 – Famille et réseau de soutien selon la fréquence de contact avec l'intervenant PQJ

Variables	-1x/semaine, N = 132	1x/semaine ou +, N = 174	Valeur-p
Parentalité (v2)	14 (6,1)	12 (5,1%)	0,7
Étendu du réseau de soutien (v2)	3,11 (1,6)	2,92 (1,44)	0,4

Note : n (% pondéré), Moyenne (É-T), Test du chi-carré de Pearson, Test Wilcoxon

Le tableau 13 rapporte la proportion de jeunes encore aux études, la proportion de ceux qui avaient complété leur diplôme d'étude secondaire et la proportion de ceux étant inscrits dans un programme postsecondaire lors de la vague 2. Nous remarquons que 42% des jeunes ayant vu leur éducateur PQJ moins d'une fois par semaine étaient encore aux études contre 26% pour ceux qui l'ont vu plus fréquemment, une différence qui n'est pas statistiquement significative. Nous remarquons aussi qu'une proportion significativement plus élevée de jeunes voyant leur intervenant PQJ moins d'une fois par semaine avait complété un DES en vague 2 (43% contre 16%) et qu'ils ont aussi été significativement plus nombreux que ceux qui côtoyaient leur intervenant plus fréquemment à être inscrits dans un programme d'études postsecondaires (21% contre 4,3%).

Le tableau 14 rapporte les proportions de jeunes en emploi lors de la vague 2, le nombre moyen d'heures travaillées et les réponses moyennes des jeunes sur l'échelle de satisfaction financière. Dans tous les cas, les différences entre les jeunes qui voyaient plus fréquemment leur intervenant PQJ et ceux qui le voyaient moins d'une fois par semaine sont minimes et non statistiquement significatives.

TABLEAU 13 – Éducation selon la fréquence de contact avec l'intervenant PQJ

Variables	-1x/semaine, N = 132	1x/semaine ou +, N = 174	Valeur-p
Aux études (v2)	43 (42%)	46 (26%)	0,1
D.E.S. (v2)	35 (43%)	29 (16%)	0,002
Aux études post-secondaires (v2)	18 (21%)	6 (4,3%)	<0,005

Note : n (% pondéré), Test du chi-carré de Pearson

TABLEAU 14 – Situation financière et professionnelle selon la fréquence de contact avec l'intervenant PQJ

Variables	-1x/semaine, N = 132	1x/semaine ou +, N = 174	Valeur-p
À l'emploi (v2)	64 (59%)	76 (45%)	0,2
Heures travaillés/semaines (v2)	19 (18)	14 (18)	0,2
Capacité financière - Échelle 0 :10 (v2)	7,82 (2,82)	7,51 (2,86)	>0,6

Note : n (% pondéré), Moyenne pondérée (É-T), Test du chi-carré de Pearson, Test Wilcoxon

Le tableau 15 rend compte des proportions de jeunes ayant déclaré des problèmes de santé psychologique lors de la vague 2. Les jeunes fréquentant leurs intervenants PQJ plus fréquemment ont été proportionnellement plus nombreux (45% contre 35%) à déclarer avoir vécu de tels problèmes, mais les différences ne sont pas statistiquement significatives.

Finalement, le tableau 16 présente les proportions de jeunes ayant été classées dans chacune de trois situations possibles sur notre indicateur de stabilité résidentielle. On remarque que les jeunes qui voyaient leur éducateur PQJ plus fréquemment ont été significativement plus nombreux à avoir vécu des situations d'itinérance (31% contre 10%) et moins nombreux à avoir été en situation de stabilité résidentielle (26% contre 66%).

TABLEAU 15 – Santé psychologique selon la fréquence de contact avec l'intervenant PQJ

Variables	-1x/semaine, N = 132	1x/semaine ou +, N = 174	Valeur-p
Problème de santé psychologique (v2)	50 (35%)	79 (45%)	0,3

Note : n (% pondéré), Test du chi-carré de Pearson

TABLEAU 16 – Situation résidentielle selon la fréquence de contact avec l'intervenant PQJ

Variabiles	-1x/semaine, N = 132	1x/semaine ou +, N = 174	Valeur-p
Situation résidentielle			0,001
Expérience d'itinérance	26 (10%)	50 (31%)	
Instabilité résidentielle	35 (23%)	54 (42%)	
Stabilité résidentielle	65 (66%)	51 (26%)	

Note : n (% pondéré), Test du chi-carré de Pearson

Les résultats montrent que la fréquence des rencontres avec l'intervenant du PQJ ne sont pas associées à des différences positives sur les indicateurs de réseau de soutien social et la parentalité (tableau 12), de l'éducation (tableau 13), de la situation professionnelle et financière (tableau 14), de la santé psychologique (tableau 15) et de la situation résidentielle (tableau 16). La tendance générale semble plutôt démontrer que les jeunes qui ont côtoyé leur intervenant plus fréquemment étaient globalement en moins bonne posture. Ils ont été significativement moins nombreux que les jeunes fréquentant leur éducateur moins souvent à avoir terminé leur secondaire et à être inscrits aux études postsecondaires. Ils ont aussi été plus nombreux à vivre de l'itinérance et moins nombreux à être en situation de stabilité résidentielle. Cette tendance semble donc indiquer que les intervenant PQJ ont d'abord cherché à combler les besoins urgents des jeunes qu'ils accompagnaient et ont tenté d'offrir un suivi plus fréquent auprès des jeunes qui avaient davantage de difficultés.

Satisfaction avec le PQJ

Sachant que le profil des jeunes participant au programme les prédispose à avoir des difficultés plus importantes lors de leur sortie de placement, évaluer le PQJ uniquement au regard de la capacité du programme à faire une différence à court terme sur des indicateurs de transition est important, mais insuffisant. À ce titre, la satisfaction des participants à l'égard du programme est donc très importante parce qu'elle nous offre une indication de la perception des premiers intéressés sur le rôle qu'a pu jouer le programme dans leur transition à l'autonomie.

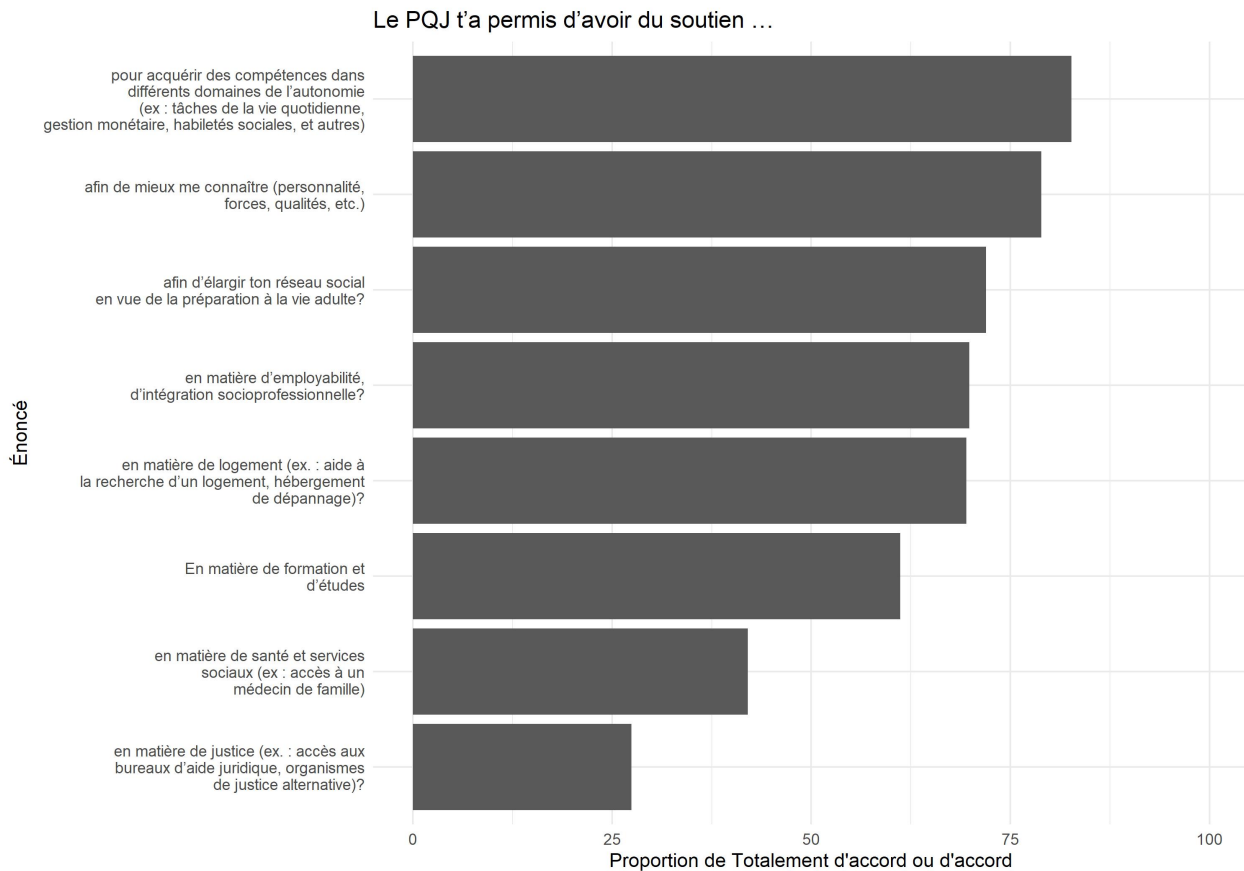
Plusieurs questions posées à la vague 2 de EDJeP visaient spécifiquement à évaluer la satisfaction des jeunes ayant participé au programme. Nous pouvons en tirer plusieurs conclusions intéressantes, mais il convient de remarquer que les jeunes qui ont participé au programme s'en disent généralement satisfaits. 71% des jeunes ayant participé au programme se sont dit d'accord ou entièrement d'accord que leur intervenant leur a permis une meilleure compréhension de la vie adulte. 71% étaient d'accord ou entièrement d'accord pour dire que leur intervenant leur a permis d'acquérir une plus grande confiance en leurs aptitudes. 75,6% estiment que leur intervenant PQJ a augmenté leur chance de s'intégrer avec succès dans le projet de transition vers l'autonomie.

La figure 12 montre la proportion de jeunes qui se sont dits entièrement d'accord ou en accord avec le fait que le PQJ leur a apporté du soutien dans chacun des aspects présentés. On y remarque que la proportion de jeunes en accord avec les énoncés est généralement très élevée. Seule la satisfaction à l'égard du soutien reçu en matière de justice et de santé et services sociaux peut être jugée plus faible. Si la satisfaction à l'égard du soutien reçu en matière de formation et d'études peut être jugée plus modérée (61%), toutes les autres sphères frôlent ou dépassent les 70% de satisfaction.

Comme nous le rapportons au tableau 11, 40,5% des jeunes ont dit voir leur éducateur PQJ environ une fois par semaine et 5% ont rapporté, rencontrer leur éducateur plus souvent. 30% ont dit voir leur éducateur une fois chaque deux semaines, 17,8% ont rapporté le voir environ une fois par mois et 6,1% ont dit le rencontrer moins d'une fois par mois. Seuls 8,3% des jeunes ont trouvé que la fréquence des rencontres était insuffisante, 72,6% ont trouvé la fréquence suffisante et 18% jugeaient que les rencontres avaient lieu plus souvent que nécessaire. L'insatisfaction quant à la fréquence des rencontres n'augmente réellement que chez ceux qui rapportent avoir vu leur intervenant moins d'une fois par mois. Moins d'un pourcent (0,93%) de ces jeunes ont affirmé avoir vu leur intervenant plus que nécessaire et 28% ont dit que la fréquence des rencontres était insuffisante.

Seul le tiers des jeunes PQJ interrogés à la vague 2 rapporte avoir connu un changement d'intervenant PQJ et l'ensemble des participants rapportent avoir eu en moyenne 1,4 intervenants PQJ durant leur temps passé dans le programme. Ceux qui ont eu plus d'un intervenant rapportent très largement que ce changement n'a pas affecté leur parcours. S'il est sans doute

FIGURE 12 – Satisfaction dans chaque matière du PQJ



Source : Données EDJeP vague 2, n = 840

possible d'améliorer les soutiens offerts en matière de formation et de scolarisation, de même qu'en matière de santé, de services sociaux et de justice ; nous concluons donc que les jeunes ayant participé au programme en sont globalement satisfaits.

Conclusion

En conclusion, les jeunes individus qui prennent part au programme PQJ sont différents des jeunes qui n'y participent pas sous plusieurs perspectives. D'abord, ils ont été placés pour la première fois en moyenne 4,5 ans plus jeune que les autres. C'est une différence qui s'est maintenue pour toutes les cohortes étudiées. Ils ont également connu, en moyenne, 1,8 fois le nombre de milieux de vie des jeunes qui ne participent pas au PQJ. Finalement, plus de la moitié des jeunes PQJ proviennent d'une zone intermédiaire ou éloignée.

En ce qui concerne la cohorte qui a participé à l'étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP), nous avons pu souligner de nombreuses différences entre les jeunes PQJ et les jeunes non-PQJ. Ces derniers sont deux fois moins nombreux à n'être ni sur le marché du travail, ni à l'école. De plus, les jeunes PQJ sont significativement moins présents sur les bancs d'école, aspirent en moins grand nombre à fréquenter une université et sont plus en retard dans leur apprentissage : la proportion de jeunes qui n'a pas obtenu de diplôme plus élevé que le niveau primaire est plus de deux fois plus élevée chez les jeunes PQJ que chez les non-PQJ. Ceux-ci sont également significativement moins nombreux à avoir obtenu leurs diplômes de secondaire.

Les jeunes PQJ sont moins inclus en milieu scolaire : ils vivent davantage d'intimidation, d'exclusion et d'isolation, et ils se sont fait suspendre un plus grand nombre de fois. En outre, ces jeunes sont plus nombreux à déclarer connaître des problèmes de santé mentale, et 50% des jeunes qui ont arrêté leurs études affirment que ces problèmes en sont en partie responsables. Aussi, la plus grande instabilité dans leur trajectoire est marquée par un nombre plus élevé de changement d'écoles. Les jeunes PQJ ont dû plus fréquemment quitter un lieu où ils auraient voulu rester, ont fugué plus souvent et connaissent plus souvent au moins un épisode d'itinérance. Il est aussi important de se rappeler que les jeunes PQJ sont en plus grande proportion placés en centre de réadaptation que les jeunes non-PQJ, ce qui est associé à l'augmentation du risque d'itinérance.

Le programme PQJ vise spécifiquement les jeunes ayant les profils les plus complexes. Pour tenir compte au mieux de ces effets de sélection, nous avons mené une analyse par score de propension et concluons que le programme PQJ ne démontre pas d'effet significatif sur une variété d'indicateurs importants liés à la sortie de placement et à la transition à la vie adulte des jeunes.

En fin de compte, les jeunes qui participent au Programme Qualification Jeunesse sont bel et bien les jeunes dont la perspective d'avenir est plus sombre. Ainsi, il est possible de confirmer que les critères de sélection du PQJ au moment de la collecte de données correspondent aux jeunes qui ont participé au PQJ.

À ce titre, il ne faut pas associer les difficultés que vivent les jeunes du PQJ à un effet du programme. Par ailleurs, nos résultats montrent également que l'intervention du PQJ ne

parvient pas à elle seule, à faire une différence significative positive pour améliorer la situation que vivent de nombreux jeunes, sur plusieurs indicateurs importants de la vie adulte à 19 ans.

Les résultats du présent rapport ne sont pas surprenants compte tenu d'une part de l'état des connaissances sur les programmes de soutien post-placement et des enjeux bien documentés liés au contexte québécois.

Dans leur méta-analyse qui évalue l'efficacité des programmes de préparation à la vie adulte en protection de la jeunesse concernant les dimensions de l'emploi, du logement et du réseau social, Komljenovic et al. (sous presse) montrent « que les programmes de préparation à la vie adulte ont un très faible effet favorisant le groupe traitement pour les dimensions de l'emploi et du logement, comparativement aux services habituels. Aucun effet significatif n'a été trouvé pour la dimension du réseau social ».

À l'instar des résultats présentés dans le présent rapport, Komljenovic et al. (sous presse) proposent que ces résultats puissent s'expliquer « par la courte durée des programmes, qui n'englobent que partiellement la période de post-placement pendant laquelle ces jeunes sont particulièrement vulnérables ». Développer un programme de soutien multidimensionnel, dans la durée, avec une intensité qui prend en compte les besoins des jeunes semble être un élément crucial (Goyette et Blanchet, 2022 ; Goyette et Frechon, 2013).

À ce titre, les études internationales montrent que les programmes qui réussissent à faire une différence pour la vie des jeunes sont composés à la fois d'un accompagnement individualisé (comme celui du PQJ), mais aussi, et de manière intégrée, d'un suivi permettant l'accès et le maintien en logement-hébergement abordable et salubre et, avec un volet spécifique développé pour soutenir la scolarisation et l'emploi (Goyette et Blanchet, 2022 ; Goyette et al., 2021 ; Leroux et al., 2020).

Sur le plan de la recherche, l'analyse de la troisième vague de données de EDJeP alors que les jeunes ont en moyenne 21 ans permettra également une observation à plus long terme des enjeux que vivent les jeunes. Aussi, des travaux évaluatifs complémentaires sont requis, y compris en incluant les parties prenantes afin de déterminer comment le programme post-placement s'implante régionalement et les effets sur l'efficacité des programmes.

Une hypothèse de travail pouvant expliquer les difficultés que connaissent les jeunes au début de l'âge adulte malgré l'intervention du PQJ est que celle-ci vise surtout un accompagnement

individualisé qui est à la fois essentiel, mais pas suffisant pour améliorer la situation de beaucoup de jeunes ayant un profil complexe de cumul de vulnérabilité. Pour reprendre une image, « l'intervenant PQJ ne peut pas loger le jeune à sa résidence » afin de prévenir l'itinérance. Ainsi, notre recherche montre que le PQJ ne parvient pas « à mettre un toit sur la tête » de tous les jeunes PQJ. Ainsi, il faut agir sur les conditions structurelles qui bloquent l'amélioration de la situation des jeunes, par exemple au Québec, les conditions générales du marché locatif avec la crise du logement (Goyette et Blanchet, 2022) en créant un continuum d'offres d'hébergement-logement avec suivi communautaire pour répondre aux besoins des jeunes.

De la même manière, pour améliorer la scolarisation pour les jeunes placés, un programme complet à cet égard doit prendre en compte à la fois les difficultés que les jeunes connaissent et les facteurs organisationnels et systémiques relatifs au système de soutien. Compte tenu des freins et blocages de la collaboration interorganisationnelle entre les services sociaux et l'éducation. Il est probable que le PQJ ne puisse à lui seul contrer les difficultés organisationnelles et systémiques documentées (Ziani et Goyette, 2020 ; Ziani et Goyette, sous presse).

Ces enjeux semblent militer pour une mobilisation de l'ensemble des acteurs qui travaillent auprès des jeunes dans un chantier provincial interministériel avec les acteurs du communautaire et les jeunes. Les analyses contenues dans ce rapport s'appliquent à la situation du PQJ au moment de la collecte de données (cohorte de jeunes EDJeP développée en 2017). En juillet 2020 le gouvernement du Québec a annoncé des investissements importants afin « d'élargir » les cibles du PQJ. Les résultats du présent rapport ne permettent pas de juger de l'implantation toujours en cours, ou des effets de ces nouvelles mesures. Or, afin de soutenir l'efficacité des mesures de soutien post-placement des jeunes de la DPJ, il est essentiel de contribuer à la mise en place d'une évaluation du « nouveau PQJ » ce qui permettra un monitoring de l'implantation et la compréhension des enjeux dynamiques de celle-ci selon les régions dans une perspective d'accompagnement promues par les systèmes de soins apprenants (Delaney et al., 2013 ; Ferrari et al., 2021).

Références

- BERNARD, S., BEAUDOIN, I., LORTIE, V., LAPALME, M., DESMARAIS, S. et SIROIS, M.-C. (2018). Portrait des pratiques visant la transition à la vie adulte des jeunes résidant en milieu de vie substitut au québec. Rapport, Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.
- BROOKHART, M. A., SCHNEEWEISS, S., ROTHMAN, K. J., GLYNN, R. J., AVORN, J. et STÜRMER, T. (2006). Variable selection for propensity score models. *American Journal of Epidemiology*, 163(12):1149–56.
- BUSSIÈRES, E.-L., DUBÉ, M., ST-GERMAIN, A., LACERTE, D., BOUCHARD, P. et ALLARD, M. (2015). L'efficacité et l'efficience des programmes d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et la préparation à la vie d'adulte. Rapport de réponse rapide, uetmiss, CIUSSS de la Capitale-Nationale, installation Centre jeunesse de Québec.
- DELANEY, B., ETHIER, J.-F., CURCIN, V., CORRIGAN, D. et FRIEDMAN, C. (2013). International perspectives on the digital infrastructure for the learning healthcare system. AMIA.
- FERRARI, M., IYER, S., LEBLANC, A., ROY, M.-A. et ABDEL-BAKI, A. (2021). A rapid learning health system to support implementation of early intervention services for psychosis in quebec, canada : Study protocol. *Research Square*.
- GOYETTE, M. (2007). Preparations for an autonomous life among youths receiving social protection services in quebec : A program evaluation. *New directions for youth development : theory, practice and research*, 113:81–105.
- GOYETTE, M., BELLOT, C., BLANCHET, A. et SILVA-RAMIREZ, R. (2019a). Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte. Rapport de recherche edjep, École nationale d'administration publique.
- GOYETTE, M., BELLOT, C. et PANET-RAYMOND, J. (2006). *Le projet Solidarité jeunesse : dynamiques partenariales et insertion des jeunes en difficulté*. Les Presses de l'Université du Québec.
- GOYETTE, M. et BLANCHET, A. (2022). Leaving care in quebec : The edjep longitudinal study. *Pedagogia Social Revista Interuniversitaria*, pages 21–34.
- GOYETTE, M., BLANCHET, A. et BELLOT, C. (2019b). Le rôle de l'instabilité des trajectoires sur les transitions à la vie adulte : rapport de vague 1. Rapport de recherche edjep, École nationale d'administration publique.
- GOYETTE, M., BLANCHET, A., ESPOSITO, T. et DELAYE, A. (2021). The role of placement instability on employment and educational outcomes among adolescents leaving care. *Children and Youth Services Review*, 131:106264.

- GOYETTE, M., CHÉNIER, G., ROYER, M. et NOEL, V. (2007). Le soutien au passage à la vie adulte des jeunes recevant des services des centres jeunesse. *Éducation et francophonie. Revue scientifique virtuelle*, 35(1):95–119.
- GOYETTE, M. et FRECHON, I. (2013). Comprendre le devenir des jeunes placés : la nécessité d'une observation longitudinale et représentative tenant compte des contextes socio-culturel et politique. *Revue française des affaires sociales*, (1):164–180.
- GOYETTE, M., MORIN, A. et BOISLARD, J. (2008). Le projet qualification des jeunes : le passage à la vie adulte des jeunes recevant des services des centres jeunesse. *Revue Intervention*, 129:16–26.
- GOYETTE, M. et TURCOTTE, D. (2004). La transition vers la vie adulte des jeunes qui ont vécu un placement : un défi pour les organismes de protection de la jeunesse. *Service social*, 51(1):30–44.
- GUO, S. et FRASER, M. W. (2014). *Propensity score analysis : Statistical methods and applications*, volume 11 de *Advanced Quantitative Techniques in the Social Sciences*. SAGE Publications Ltd, CA, USA, second edition édition.
- KOMLJENOVIC, J., ESPOSITO, T. et GOYETTE, M. (sous presse). L'efficacité des programmes de préparation à la vie adulte pour les jeunes placés concernant les dimensions de l'emploi, du logement et du réseau social. *Revue canadienne de service social*.
- LEROUX, L., GOYETTE, M., BLANCHET, A. et BOUCHARD ST-AMANT, P.-A. (2020). Étendre la protection de la jeunesse après 18 ans : une analyse coût-bénéfice. Rapport de recherche edjep, École nationale d'administration publique.
- ROSENBAUM, P. R. et RUBIN, D. B. (1983). The central role of the propensity score in observational studies for causal effects. *Biometrika*, 70(1):41–55.
- ZIANI, M. et GOYETTE, M. (2020). Favoriser la réussite scolaire des jeunes issus de la protection de la jeunesse : constats sur les effets des enjeux organisationnels sur la scolarisation des jeunes hébergés en centres de réadaptation. Rapport de recherche edjep, École nationale d'administration publique.
- ZIANI, M. et GOYETTE, M. (Sous presse). L'école de site : un levier potentiel pour la réadaptation psychosociale des jeunes placés ? portrait des enjeux organisationnels. *Revue canadienne de service social*.

Annexe

TABLEAU A.1 – Statistiques descriptives

	Historique		Actuelle		EdJeP	
Genre masculin	54,83	57,86	51,73	56,29	49,39	52,61
Transgenres ou non-binaires	x	x	x	x	5,91	2,77
Appartenance autochtone	2,92	3,36	3,87	3,99	5,86	8,37
Personnes blanches	ND	ND	ND	ND	82,97	77,56
Personnes noires	ND	ND	ND	ND	6,37	6,66
Utilise l'anglais	6,73	8,71	6,73	8,71	3,52	4,3
Utilise le français	92,03	87,86	92,03	87,86	95,23	94,09
Zone centrale	28,25	35,3	30,75	37,85	26,31	30,54
Zone périphérique	18,94	13,19	28,11	31,36	20,16	15,22
Zone intermédiaire	19,03	16,38	23,01	18,25	23,42	16,65
Zone éloignée	33,78	35,13	18,13	12,54	30,11	37,59
Âge moyen au questionnaire	ND	ND	ND	ND	17,19	17,18
Pondération	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Nombre d'observations	3490	5915	491	2082	301	835